



TEMPS DES VILLES

Rapport de Monsieur Edmond Hervé
Député-Maire de Rennes

Remis le 19 juin 2001 à

Nicole PERRY
Secrétaire d'Etat
aux droits des femmes
et à la formation professionnelle

Claude BARTOLONE
Ministre délégué à la ville

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
I - LES TEMPS CHANGENT	4
1 - L'ALLONGEMENT DE LA VIE.....	4
2 – LA MUTATION DU TRAVAIL	5
a) La durée	5
b) La nature.....	6
c) Le contenu.....	6
d) Une nouvelle parité.....	6
3 – LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	7
4 – LA MUTATION DES COMPORTEMENTS.....	8
5 – LA MOBILITE	9
II - LES ENJEUX DE LA MAITRISE DES TEMPS.....	11
1. - L'ÉQUILIBRE ENTRE TEMPS DE TRAVAIL ET TEMPS HORS TRAVAIL..	11
2. - L'ÉGALITÉ HOMME FEMME.....	12
3. – LA CONCORDANCE DES TEMPS	12
4 – L'EGALITE DES PERSONNES	13
5 - LA CRÉATION DE TEMPS COMMUNS DANS LA VILLE.....	14
III – LA POLITIQUE DE LA DEMANDE.....	15
1 - COMMENT FAIRE ?.....	15
2 – DEUX EXEMPLES.....	17
a) L'Agence des Temps de Poitiers	17
b) Le projet « Maison du temps et de la mobilité » du Territoire de Belfort.....	18
<u>Son objet</u>	<u>18</u>
<u>Son organisation.....</u>	<u>19</u>

<u>Ses partenaires</u>	19
<u>Les difficultés rencontrées</u>	19
<u>Les conditions de succès</u>	20
IV – SUGGESTIONS DE CHANTIERS	22
1 - TEMPS ET AMENAGEMENT DE LA VILLE	22
a) Temps et forme de la ville.	23
b) Logique temporelle et aménagement.....	25
<u>La loi « Solidarité et Renouveau Urbain »</u>	26
<u>Les schémas de services collectifs</u>	27
2. – TEMPS DES FEMMES ET TEMPS DES HOMMES	28
a) Une imprévoyance	28
b) L'égalité politique.....	29
c) L'égalité professionnelle.....	29
d) l'aménagement des horaires de travail	31
e) La garde des jeunes enfants	33
f) Le partage des responsabilités.....	34
3. - TEMPS ET ENFANTS	35
a) Le contrat éducatif local	37
b) Le contrat temps libre	39
4. - TEMPS ET PERSONNES AGEES	40
5. - LE TEMPS DES SERVICES PUBLICS	44
a) Une nouvelle culture.....	44
b) Les attentes des organisations syndicales	46
c) La démarche quartier	47
d) L'appel à la citoyenneté	49
e) La place de l'Etat.....	49
f) Les innovations locales	50
6. - TEMPS ET DÉPLACEMENTS	55
a) La connaissance de la demande	55
b) L'intermodalité	56
7 - TEMPS ET COMMERCE	57

V – TEMPS ET PROCESSUS DECISIONNELS.....	61
1.- L’EXEMPLE ITALIEN	63
2.- PROPOSITIONS.....	64
a) Principes.....	64
b) Commune et Intercommunalité:	65
c) Structures	66
VI – CONCLUSION GENERALE.....	68

ANNEXES

Annexe 1 : **lettre de mission**

Annexe 2 : **synthèse du rapport** par Edmond HERVE

Annexe 3 : **auditions**

Annexe 4 : **voyages d’études interministériels** DIV (Délégation interministérielle à la ville), DATAR (Délégation à l’aménagement du territoire et à l’action régionale), Service des droits des femmes, **en Allemagne, Italie et Pays-Bas.**

Annexe 5 : **commentaire du sondage** de la SOFRES « Les Français et le temps dans la ville », par **Francis GODARD et François de SINGLY**

Annexe 6 : **étude de la DARES** (Direction de l’animation et de la recherche, des études et des statistiques) « Les effets de la réduction du temps de travail sur les modes de vie : qu’en pensent les salariés un an après ? », par **Dominique MEDA.**

Annexe 7 : **bibliographie**

INTRODUCTION

Ce n'est par hasard que la thématique du temps est au cœur de débats centrés à la fois sur les femmes et sur la ville. Ce n'est donc pas non plus un hasard si la mission qui m'a été confiée le fut par Nicole PERY, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et par Claude BARTOLONE, ministre délégué à la ville, à l'occasion d'un colloque intitulé « Temps des femmes, temps des villes » qu'ils avaient organisé ensemble à Poitiers en mai 2000.

En effet, la politique d'égalité entre hommes et femmes, comme celle conduite par la politique de la ville, sont des politiques soucieuses de maîtriser les effets temporels négatifs d'une désynchronisation qui, si elle n'est pas combattue, pénalise injustement les femmes et renforce les difficultés des habitants des quartiers populaires.

Car le temps se situe au cœur de la vie : il est légitime que nous nous préoccupions de son existence et de son utilisation. Ce bien utile conditionne notre activité, nos droits.

Qu'est la liberté d'aller et de venir si nous ne sommes pas maîtres de notre temps de déplacement ? Et pour être maître de celui-ci il faut des moyens disponibles, accessibles, un trajet qui facilite.

Qu'est le droit à la culture si nous n'avons pas le temps d'accéder aux sources de la culture ? Et ce sera d'autant plus facile que celles-ci seront proches.

Qu'est le temps de vivre si le temps de travail - ou de chômage - vous occupe ?

Qu'est le temps libre si c'est un temps vide ?

Ce temps - plus exactement ces temps - est un bien rare, différencié, immatériel. Il n'est ni neutre, ni uniforme, ni remplaçable. Il est à la fois contenu et contenant. Ce qu'il permet de faire importe.

Bien individuel et collectif, il ne peut relever du hasard. Il peut procéder de soi mais également des autres, de celui, de ceux qui décident. Il rentre donc dans le champ de l'organisation et par conséquent dans le champ de la démocratie.

La meilleure utilisation du temps rencontre nécessairement la meilleure utilisation de l'espace, du territoire, de ce qui nous entoure et donc de la ville, puisque 80% des personnes y vivent et que tout le monde est appelé à la fréquenter. Et nous savons que la ville influence la périphérie.

Mais la ville n'est pas simplement un territoire, c'est un aménagement, des flux, des constructions, des réseaux, un système, des activités, des vécus, une population avec ses ressemblances et ses différences. La ville est une invention en mouvement.

Comment vivre au mieux nos temps dans la ville ? Quelle ville voulons-nous pour nos temps ? Comment profiter des temps de la ville ? Si nous voulons que la ville demeure le berceau des libertés, il faut que nous répondions à ces questions, contribution à la civilisation urbaine du XXI^{ème} siècle.¹

Mes remerciements vont à Monsieur Claude BARTOLONE, Ministre délégué à la ville, et à Madame Nicole PERY, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, qui m'ont confié la mission d'établir un rapport sur « Le temps des villes ».

Cette livraison doit beaucoup à l'importance de travaux conduits par Jean-Yves BOULIN, Pierre DOMMERGUES, Francis GODARD, et à leurs collaborateurs du CNRS, de la DATAR et de l'Association Française d'Excellence Territoriale. Je suis également redevable à Dominique MEDA, chef de mission au ministère de l'emploi et de la solidarité, et à Chrystelle ALVERGNE, chargée de mission à la DATAR.

Ma reconnaissance va à toutes les personnes auditionnées et qui ont alimenté de leurs travaux ou de leurs expériences notre réflexion.

¹ Ce rapport, quoiqu'intitulé « Le temps des villes », intéresse également le monde de la campagne, et tout spécialement les femmes. Nous n'avons pas consacré de développement à l'historique du sujet : celui-ci a été initié par des femmes soucieuses d'égalité. Ceci est particulièrement vrai pour l'Italie, les pays nordiques et la France. Dans notre pays, ce thème de l'égalité constitue une préoccupation de tous les ministères. Le Parlement Européen s'en est saisi.

Remerciements également à Marie RAYNAL, conseillère technique auprès de Monsieur BARTOLONE.

Ce rapport introductif appelle des développements qui feront l'objet d'une publication ultérieure.

Edmond HERVE

I - LES TEMPS CHANGENT

Hier, trois temps accaparaient les anciennes générations : le temps du travail, le temps de la religion et celui de la famille. La mobilité était restreinte.

Aujourd'hui nous sommes les témoins et les acteurs de cinq changements majeurs.

1 - L'ALLONGEMENT DE LA VIE

Ce bienfait, conjugué avec d'autres facteurs, rend caduque la trilogie des principaux âges d'hier :

- l'enfance, temps de formation ;
- la maturité, temps de travail ;
- la vieillesse, temps de repos.

Si le temps de l'enfance demeure marqué par le temps scolaire (répétitif en primaire, alternant au collège, cours et heures libres, reste inchangé et chargé, soumis à des préoccupations d'adulte alors que le temps de celui-ci s'est beaucoup modifié) il s'est allongé. Le temps de formation lui-même s'étend, se fractionne. On parle de société éducative, consacrant éducation permanente et continue.

La vie professionnelle a perdu de son uniformité avec le chômage, la précarité, les mutations.

L'entrée dans le troisième âge se fait graduellement. Le passage de l'activité professionnelle vers l'inactivité professionnelle se fait progressivement (cessation progressive d'activité, préretraite, chômage de fin de carrière). La France est l'un des pays où la population de plus de cinquante ans est la plus faiblement employée.

Si le troisième âge commence donc plus tôt, constituant un véritable marché économique, le quatrième âge, à partir de 75 ans, relève plus de l'institutionnel et des services¹.

¹ Indépendamment de l'allongement de la vie, les effets de la hiérarchie sociale demeurent. En 1980/1989, l'espérance de vie à 60 ans pour un ingénieur était de 22,3 ans, 17,1 ans pour un manœuvre et de 19,3 ans pour un

2 – LA MUTATION DU TRAVAIL

Il a évolué dans sa durée, sa nature, son contenu et son genre.

a) La durée

La réduction du temps de travail en Europe est une tendance de long terme. Au 19ème siècle, on travaillait 4 000 heures par an, aujourd'hui 1 500 heures ¹.

Cette réduction a pour objectif l'amélioration de la condition des travailleurs, la création d'emplois. Elle doit intéresser le temps de vivre.

Interrogés sur les effets de la mise en œuvre des accords de réduction du temps de travail, 59% des bénéficiaires déclarent une amélioration, 28% estiment que « rien n'a changé » et 13% y voient une dégradation.

Le gain peut prendre la forme d'une demie journée par semaine ou d'une journée par semaine ou tous les quinze jours. Le plus souvent le jour choisi sera le vendredi, le mercredi ou le lundi.

Si l'on recourt à des congés supplémentaires, ils sont accolés aux week-ends, aux vacances scolaires et aux congés normaux².

La flexibilité se développe avec un standard parmi d'autres : la semaine de quatre jours.

Le taux de chômage baisse mais la précarisation demeure avec les emplois à temps partiel, les emplois intérimaires, les contrats à durée déterminée et la dérégularisation des horaires.

petit commerçant. Le risque décès de 60 à 75 ans baisse suivant que l'on appartient à la catégorie des ingénieurs (40%) ou des manœuvres (-24%).

¹ La durée du travail a été réduite de moitié à 14% de la vie éveillée d'un français. Jean Boissonnat, *La fin du chômage*, Calman Lévy, 2001. Estimation du temps hors travail au cours de la vie : 25000 heures en 1800, 45000 en 1945, 135000 en 1975, 170000 heures en 2000.

² Premières synthèses, Ministère de l'emploi et de la solidarité, Mai 2001.

b) La nature

Le travail industriel classique perd de sa prééminence. 60 à 70% des emplois se situent dans les activités de service.

c) Le contenu

Le travail a tendance à devenir plus dense (moins de temps pour accomplir une même tâche), exigeant plus de polyvalence.

C'est pourquoi il est impossible de s'intéresser au temps de travail sans s'intéresser à ce que contient ce temps.

d) Une nouvelle parité

Une majorité de femmes s'inscrivent sur le marché du travail. En 1962 le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans était de 41,5% ; il est aujourd'hui de 80%.

Les femmes représentent 45% de la population active, contre 35% au début des années 60.

Pour Dominique MEDA¹, « elles sont désormais durablement installées dans le travail et plus diplômées que les hommes et pourtant les inégalités entre hommes et femmes au travail restent considérables ».

Ces inégalités concernent la sur-représentation des femmes dans le chômage, dans les formes particulières d'emploi (C.D.D., intérim, stages et contrats aidés), la moindre réussite hiérarchique, l'infériorité salariale. Force est de constater que la société ne s'est pas adaptée - ni culturellement, ni institutionnellement - à cette transformation.

Ces mutations de temps de travail, et donc de l'économie, libèrent un temps hors travail important. Sans pour autant que la vie des personnes en soit facilitée automatiquement.

¹ Dominique Meda, *Le temps des femmes*, Flammarion, 2001, p. 16.

Les femmes sont tout spécialement concernées : les évolutions de la vie, de la famille, une mixité limitée de la fonction parentale font qu'elles ont beaucoup de difficultés à conjuguer les temps de l'activité professionnelle, du conjoint, des enfants et de soi.

Avec la flexibilité et l'individualisation du travail, nous sommes en face d'une désynchronisation effective lourde de conséquences pour qui s'intéresse au temps de la ville. D'autant plus que la centralité du travail demeure même si notre politique de solidarité nous en libère et que, politiquement, le déterminisme des modes de vie semble l'emporter sur celui des modes de production, tout au moins chez les jeunes générations.

3 – LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Même si leurs utilisations sont imprévisibles (cf. l'usage du minitel et du téléphone portable), nous savons qu'elles abolissent les distances, les lieux, les temps et les horaires. Elles rapprochent les activités. Elles peuvent mettre à la disposition de chacun une somme infinie d'informations, modifiant substantiellement nos pratiques et nos comportements. Elles créent de nouvelles formes de mobilité. Ainsi bouleversent-elles notre propre vie domestique, le rythme de nos achats, l'organisation de nos déplacements et nos pratiques culturelles. Elles rendent plus floues les frontières classiques entre travailleurs indépendants et salariés contractuels. Elles créent de nouvelles continuités entre privé et professionnel, entre temps de travail et temps hors travail.

Ces techniques ne se substituent pas les unes par rapport aux autres, elles s'additionnent.

Mettent-elles en cause le phénomène de l'urbanisation ?

Certains ont cru que la modernité technique allait provoquer le retour des citadins à la campagne : au début des années 80, des observateurs ont pensé que les télécommunications allaient opérer ce transfert. Ils ont évoqué le développement du télétravail (travail à domicile) et le télé-pendulaire (travail en alternance bureau-domicile).

Ces effets délocalisateurs n'ont pas eu lieu. Loin de défaire la ville, les nouvelles technologies de l'information et de la communication la renforceront tout en modifiant substantiellement son fonctionnement. Ajoutons que la personne humaine a besoin de rencontres, de communications personnelles directes, affectives, interactives. Rien ne remplacera la négociation inter-personnelle. Toute communauté a besoin de festivités. D'où l'importance dans la ville des places publiques.

Historiquement, le dynamisme métropolitain s'est toujours servi de la modernité.

Culturellement, celle-ci reproduit les réseaux hiérarchiques existants. Le téléphone en fournit un exemple particulièrement probant : il n'a pas empêché la diminution de la population rurale, indépendamment des avantages qu'il apportait. La ville a sa propre dynamique. Elle se sert et se servira des nouvelles techniques qui sont et seront de plus en plus présentes, diversifiées et massives.

4 – LA MUTATION DES COMPORTEMENTS

Une tendance à l'autonomie, à l'individualisation émerge dans notre société. On veut vivre en pensant à soi. Les sociologues la considère comme un mouvement de fond, durable, analogue au temps libre, se retrouvant dans la majorité des nations riches, libérales, sociales, démocratiques.

Aux origines de cette tendance citons :

- la disparition de la société industrielle taylorienne caractérisée par ses rythmes massifs et standardisés ;
- le déclin de l'influence des modes de production sur le comportement ;
- l'importance du temps hors travail ;
- le recul des grandes appartenances religieuses, syndicales et politiques ;
- le déplacement des centres d'intérêts politiques ;
- une meilleure formation avec une pluralité d'orientation ;
- une dé-standardisation de la consommation ;
- une diversité des offres culturelles ;

- une croissance des valeurs de permissivité (par rapport à la sexualité, à la famille, à la religion) et l'affaiblissement du principe de transcendance.

Chacun souhaite être acteur de sa propre vie, avoir son mot à dire en tant qu'habitant, citoyen, contribuable, travailleur, parent, enfant, avoir autant que possible son propre rythme avec pour conséquence l'irrégularité, la variabilité, la diversité. Ceci se répercute à l'intérieur du domicile, chacun souhaitant avoir son propre espace, vivre à son propre rythme.

La recherche de ses sphères de liberté n'empêche pas, bien au contraire, des appartenances multiples (de territoires, de fonctions, d'intérêts).

Ce mouvement vers la liberté - autonomie se nourrit du respect de soi et des autres ; il n'est synonyme ni de solitude, ni d'égoïsme ; il n'est pas contraire au vouloir « vivre ensemble », à l'universalisme.

La vie associative, coopérative, mutualiste demeure active. L'économie sociale, l'économie solidaire, la demande de services publics conservent leur intensité.

Chaque jour, nous voyons que nos compatriotes sont capables de se mobiliser. De nouvelles solidarités se créent. L'opinion n'est pas insensible. Les urbains sortent. Les gens voyagent.

5 – LA MOBILITE

Elle conditionne la liberté. L'assigné à résidence est exclu.

Nos lieux de travail peuvent être multiples, diversifiés, tout comme nos lieux de loisirs, de services, de commerces, d'intérêts. « Nos lieux », mais également ceux des enfants, de l'époux, de l'épouse, du compagnon, de la compagne. Et les horaires de fréquentation différent.

Nos appartenances territoriales ne sont plus uniques. Nous pouvons être d'une rue, d'un quartier, d'une commune, d'une agglomération, d'un pays, d'une région, d'une communauté, d'un mouvement, d'une association.

Cette multi-appartenance fonde notre identité. Mobilité encore avec la notion de parcours résidentiel, de parcours professionnel.

Nous avons besoin d'accéder à différentes centralités : commerciales, artisanales, scientifiques, culturelles, patrimoniales, festives.

Le dualisme centre - périphérie, le tryptique « métro, boulot, dodo » perdent leur impact.

La mobilité permet d'habiter la ville, de tisser des liens avec l'extérieur. A la ville de faire vivre cette mobilité, socle de la liberté et de l'égalité.

Si la mobilité est une fonction urbaine, elle apparaît également comme une valeur, un mode de vie.

II - LES ENJEUX DE LA MAITRISE DES TEMPS

La définition et la mise en œuvre des politiques temporelles ont un objectif majeur, global et général : la qualité de la vie pour tous.

La maîtrise des temps conditionne nos différents droits et tout spécialement le droit à la ville.

C'est en cela que la réflexion active et décisionnelle sur les temps contribue à la modernité sociale. Ainsi comprise, une politique des temps vise :

1. - L'ÉQUILIBRE ENTRE TEMPS DE TRAVAIL ET TEMPS HORS TRAVAIL

Nous avons toujours eu une approche très instrumentaliste du temps de travail, au service de l'emploi, de l'efficacité, de la richesse économique. Aujourd'hui, nous devons être dans la recherche de l'équilibre avec les autres temps (en Suède, on est dans l'inversion).

Cette recherche d'équilibre débouche sur des conflits qu'il faut résoudre. Temps de travail, temps social, temps de loisirs, temps familial, temps civique, temps pour soi sont, non seulement compatibles mais utiles, complémentaires et nécessaires. Il va falloir négocier entre temps de travail et temps de culture, temps d'éducation et temps de formation.

Hier, le premier était déterminant, exclusif ; aujourd'hui, il n'est plus que l'un d'entre eux.

2. - L'ÉGALITÉ HOMME FEMME

Nous partons d'un constat simple : le temps partiel, le chômage, l'infériorité des salaires, l'infériorité hiérarchique professionnelle concernent principalement les femmes alors qu'elles ont un niveau d'études supérieur. Par contre, elles ont un taux d'accès à la formation professionnelle continue moindre. Le travail domestique demeure très largement féminin¹.

Il en résulte un sentiment d'injustice, une perte de bien-être social. La société ne tire pas profit du niveau d'éducation des femmes, pas plus que celles-ci sur le plan personnel ; les enfants subissent à leur tour les conséquences des conditions de travail de leurs mères. Cette égalité concerne donc le travail mais également les services, le temps hors travail avec tout ce qui peut faciliter et rendre compatible le temps familial, parental, personnel.

3. – LA CONCORDANCE DES TEMPS

Un premier défi nous sollicite : comment adapter les services publics - et tout spécialement leurs horaires - aux évolutions de la société ?

Comment rapprocher le temps des uns et le temps des autres ?

Ceci est vrai des équipements de quartiers comme des services culturels : que se passe-t-il si le temps libre de leurs agents correspond à celui des usagers potentiels ?

Recherche de concordance du fait de l'évolution de la nuit. La rupture entre le jour et la nuit n'a plus la brutalité d'hier. La nuit se banalise. Le temps de la nuit c'est tout à la fois un temps de travail, de loisir et de repos : comment les faire vivre en un même lieu, simultanément ?²

¹ En 1999, les femmes consacrent journalièrement 3h48 au travail domestique (3h49 en 1986), les hommes 1h59 (contre 1h51 en 1986). Enquête Emploi du Temps 1986/1989.

² Le cycle de sommeil du citoyen a évolué : les Français s'endorment en moyenne à 23h au lieu de 21h il y a cinquante ans. Les correspondants ont été institués pour servir de médiateurs entre les personnes.

Concordance à rechercher entre les horaires de transport et les écoles, entre les trajets longs (TGV) et les trajets courts (omnibus). Concordance, c'est-à-dire correspondance, afin de réduire les effets de la désynchronisation.

Ces recherches impliquent directement l'espace et participe à son attractivité, à sa qualité. L'acteur économique y demeure particulièrement sensible.

4 – L'EGALITE DES PERSONNES

Si la plus grave des inégalités demeure celle qui se rapporte à l'espérance de vie, nous voyons bien les inégalités qui proviennent des différences de temps de loisir, de culture, d'éducation, de formation. Le temps de transport et ses conditions influencent la santé des personnes.

Quant au temps civique, il n'est pas le même pour tous. Tout le monde n'est pas à égalité pour choisir ses horaires, accéder à tel ou tel service, prendre volontairement un temps partiel. Ce sont toujours les personnes les moins fortunées qui sont le plus éloignées de leur travail et qui rencontrent le plus de difficulté pour la garde et l'accompagnement de leurs enfants.

La conciliation d'une activité professionnelle avec une vie familiale équilibrée ne va pas toujours de soi. A titre d'exemple, demandons-nous si les horaires des hommes et des femmes de ménage dans nos administrations sont acceptables ?

Il y a des personnes qui peuvent concilier leurs temps et celles qui ne le peuvent pas, or elles y ont droit, au nom de la qualité de la vie, au nom de l'égalité. C'est tout l'enjeu de la politique des temps.

Fracture sociale, fracture informatique et fracture temporelle se cumulent. L'organisation du temps procède de l'intérêt général.

5 - LA CRÉATION DE TEMPS COMMUNS DANS LA VILLE

La population a besoin de se retrouver. La ville vit d'affectif, d'émotion, de liesse, de souvenir, de recueillement. Elle a besoin de grands rendez-vous. C'est affaire de politique événementielle culturelle, sportive, patrimoniale, de politique festive, d'inaugurations, de portes ouvertes, de journées découvertes... que ceci se passe au niveau d'une tour HLM, d'une rue, d'un quartier, de la ville, de l'agglomération ou de la région.

C'est affaire de civisme : en respectant les jours de mémoire patriotique, en participant aux rendez-vous sociaux et politiques.

C'est affaire de service : en ayant par exemple, un jour de la semaine où toutes les administrations sont ouvertes aux mêmes heures.

Le thème du temps est inséparable d'un projet politique, d'un modèle de civilisation urbaine à construire. Transversal, il concerne tous les domaines, sans omettre l'économique. Il convient de ne pas céder aux emportements de l'instant ou aux lois du marché pour appréhender au mieux la demande de temps.

Le temps doit devenir objet d'un projet politique, qui lui-même ne peut être que collectif.

La connaissance des besoins de temps, des demandes de temps en est le socle.

III – LA POLITIQUE DE LA DEMANDE

Il n'existe pas de procédure pour expliciter cette demande. Tout au plus, peut-on faire des recommandations.

La première, c'est d'être persuadé que les demandes existent, qu'elles sont diverses, variables, complexes.

Ces demandes peuvent concerner les activités, le transport, l'école, le commerce, le loisir... Elles peuvent provenir de l'habitant d'un quartier mais aussi de l'extérieur. Pensons par exemple à la demande touristique.

Elles sont directement liées aux aspirations des personnes, aux modes de vie et aux mutations de notre société.

Elles ne sont jamais figées : l'impératif démocratique exige leur connaissance.

1 - COMMENT FAIRE ?

Dans un premier temps, il faut savoir écouter, comprendre, observer.

En France, si ce devoir revient aux élus, aux animateurs d'institutions publiques, il ne peut échapper au monde associatif, syndical, coopératif, mutualiste, à l'entreprise. Il n'échappe pas aux médias et chacun dispose de la liberté d'expression.

Ecouter, comprendre, observer pour sensibiliser et débattre.

Ce débat peut se faire au niveau d'un quartier, d'une école, d'une cité, d'un immeuble. Il peut avoir lieu dans une entreprise, une commission, un comité, une assemblée délibérante. Enquête, sondage, étude, audition l'enrichissent.

L'important, c'est de s'assurer de la plus large participation, de l'assiduité des participants et de veiller à ne pas perdre de vue le cas concret qui mobilise.

A partir de là, la mise en place d'un groupe de travail, d'un groupe de projet peut s'avérer nécessaire, avec la désignation d'un responsable de projet. A ce groupe d'arrêter un objectif, de construire le projet.

Le moment viendra alors de présenter celui-ci aux partenaires décideurs.

Des sujets précis peuvent être retenus :

- la garde de jeunes enfants (la demande peut provenir de l'activité salariée, de la situation familiale, de la volonté de disposer du temps pour soi) ;
- le tourisme urbain (il ne sert à rien d'être membre de la conférence permanente du tourisme urbain, de plaider le tourisme urbain de week-end si l'accueil des touristes ne se fait pas) ;
- la mobilité (l'existence d'une nouvelle université, du stade de France modifient la géographie urbaine mais également les rythmes de la vie)¹.

L'appréhension de la demande peut également se faire plus globalement, sur la rencontre des grands producteurs de temps que sont les administrations, les universités, l'école, les entreprises, les établissements consulaires, les services culturels².

Dans notre pays, les principaux temps structurant la vie sociale ne dépendent pas directement et sauf exception, de l'autorité locale.

La durée hebdomadaire du travail dépend du Parlement et du Gouvernement tout comme la majeure partie du droit du travail. Le temps scolaire et ses rythmes sont de la compétence du Ministère de l'Education nationale.

¹ Ces exemples sont fournis par la ville de Saint-Denis.

² Voie suivie par la ville de Poitiers.

Beaucoup d'établissements industriels et commerciaux se trouvent sur un territoire communal dépendant de la stratégie nationale de leur groupe.

A l'autre extrémité, le temps privé personnel relève de la sphère strictement intime.

Indépendamment de ces temps qui s'imposent, il y a une large place, au niveau local, pour l'aménagement, l'articulation, l'organisation et la maîtrise de ces temps individuels et collectifs.

C'est dans cet esprit que sont mis en place des «bureaux du temps», des «maisons du temps», des «agences des temps».

2 – DEUX EXEMPLES

a) L'Agence des Temps de Poitiers

Elle a été créée en mars 2001, dans le cadre du programme municipal 2001-2007. Cette création est l'aboutissement d'un travail mené depuis deux ans au sein du Service Recherche et Développement de la Communauté d'Agglomération de Poitiers, en lien avec le groupe « Temps et Territoire » de la DATAR.

Elle est animée par deux élues :

- une adjointe au maire chargée de l'université, du développement économique et du temps et vice-présidente de la Communauté.
- une conseillère déléguée à l'Agence des Temps.

Elle est dirigée par un fonctionnaire territorial, par ailleurs directeur du Service Recherche et Développement de la communauté.

Lieu de négociation, de débats, cette agence participe à la construction de nouvelles solidarités, sans pour autant s'immiscer dans la vie privée des personnes ou vouloir faire fonctionner la ville 24 heures sur 24 heures.

b) Le projet « Maison du temps et de la mobilité » du Territoire de Belfort

Son objet

- Observer l'offre spatio-temporelle du territoire et analyser les besoins de mobilité de la population.

- Appréhender des chantiers spécifiques. Exemple : réduction du temps de travail du personnel du conseil général et horaires des services, impact sur « les temps de vie ».

Adaptation aux besoins des population

Adaptation du système de transport scolaire

Impact des grandes manifestations sportives

- Sensibiliser et négocier

Le projet recourt à la mise en place de séminaires, de colloques, de « forums du temps », de lettres d'information, de sites internet, de démarches partenariales.

La négociation s'appuie sur des tables rondes avec les acteurs concernés.

- L'expérimentation

Plusieurs expérimentations sont programmées : projet de rue numérique (diffusion dans une rue d'images vidéo donnant des informations spatio-temporelles sur les administrations, les associations, les commerces).

Mise en place d'une base de données interactive, d'un système de transport à la demande.

- Le transfert

Il s'agit d'échanger et de mutualiser les savoir-faire avec d'autres entités européennes.

Son organisation

Dans un premier temps, il est prévu que la « Maison du Temps et de la Mobilité » prenne la forme d'une association loi 1901. Cette première étape pourra déboucher sur la mise en place d'une structure définitive chargée de la gestion.

Ses partenaires

Le Conseil général du territoire porte cette initiative et peut compter sur la participation de partenaires intéressés tels que la Ville de Belfort, la Communauté d'Agglomération Belfortaine, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, la Ville de Mulhouse, République et Canton du Jura Suisse, la Chambre de Commerce, l'Etat, la Société des autoroutes, la SNCF, l'IUT, l'Université, la Confédération de Gérontologie, l'Agence du Développement, les syndicats, P.S.A. ...

Les difficultés rencontrées

Elles tiennent à la multiplicité des acteurs et des territoires, à leur diversité, aux changements auxquels il faut faire face.

Sur un même territoire coexistent des « fabricants » de temps qui ont beaucoup d'influence : le grand commerce, la SNCF, l'université, l'école, le multiplexe... Ils ont leurs horaires, créent des flux. Leur capacité (ou leur souhait) de négociation varie.

Il est également possible d'avoir à faire à plusieurs départements, préfets et conseils généraux.

Les politiques publiques évoluent (durée du temps de travail, politique logement, d'aménagement, de subventionnement).

Une entreprise importante peut disparaître, se délocaliser. Des responsables peuvent être mutés ou cesser leur activité.

Le grand public ne saisit pas toujours l'importance de la démarche dont l'objet demeure immatériel. Il peut bien percevoir les inconvénients d'une situation présente sans pouvoir imaginer le souhaitable et le possible.

Les conditions de succès

Il faut en permanence avoir et faire partager une volonté politique au service de la culture des temps.

Ce partage concerne la population mais au premier chef l'ensemble des décideurs.

Une stratégie de projet s'impose tout autant que le pragmatisme, la progressivité. Patience et résolution vont de pair.

Au départ, il convient de s'être mis d'accord sur un territoire pertinent du point de vue de l'unité temps.

Une collecte exhaustive des informations et d'un ensemble de données y aidera. Au besoin, il sera nécessaire d'adapter en amont la constitution et la définition de ces données pour que le diagnostic et son suivi soient le plus précis¹.

La constitution de bases de données communes économise de l'argent...et du temps.

Recourir à l'université pour gérer, accompagner ce processus facilitera les suites en leur donnant une légitimité scientifique.

Les suites, ce sont des chantiers spécifiques - inséparables d'une approche globale - pour lesquels il faudra décider. La hiérarchie de leur importance reste à apprécier par les décideurs locaux. Faut-il commencer par l'Aménagement Réduction du Temps de Travail ? par les transports habituels ? par l'emploi féminin ? par l'égalité ? par l'école ? par les citoyens âgés ? par les festivités ? par les transports alternatifs ?

¹ Les statistiques de l'ANPE outre le retard de leur publication, ne sont pas toujours en correspondance avec les autorités territoriales compétentes –ou intéressées- par l'emploi.

Un pilote mènera à bien ce processus collectif et partenarial, mobilisateur de compétences et de réseaux, constamment soucieux des usagers, des droits et devoirs de toutes et de tous¹.

Autant que faire se peut, les décisions finales devront prendre une forme contractuelle. Elles appellent expérimentation, évaluation et donc correction, enrichissement, amendement.

¹ Ce processus collectif, partenarial et participatif doit fonctionner en continu. C'est affaire de rencontre avec les publics, les territoires, de forums, de colloques, d'informations, de recours aux NTIC, de comités consultatifs, de groupes de travail, de conseils de quartiers...

IV – SUGGESTIONS DE CHANTIERS

1 - TEMPS ET AMENAGEMENT DE LA VILLE

Chacun sait bien que la construction de la ville, son aménagement influencent ses temps. Qu'il suffise de penser aux transports pour illustrer la relation temps espace, temps territoire.

Prendre en considération le temps dans l'aménagement, c'est rechercher la meilleure relation entre ces lieux utiles que sont ceux de l'habitat, du commerce, du travail, des services publics, des loisirs ... C'est aussi s'interroger sur les dimensions géographiques et démographiques de la ville : elles participent à la fluidité ou à l'encombrement. Au détour du temps nous rencontrons l'impossible optimalité de la ville.

Les villes ont été définies par l'Histoire, la géographie, la culture, l'urgence ... et par les citoyens eux-mêmes. On peut s'interroger sur la portée des décisions publiques : elles demeurent historiquement variables et relatives.

Toujours est-il que, trop souvent, la ville a été faite de juxtaposition, d'espaces spécialisés, de dispersion, d'éloignement.

S'il n'existe pas de modèle urbain français ou européen à l'état pur, si chaque ville a son identité, sa personnalité, nous voyons bien aujourd'hui que pour faire entrer la ville dans le XXIème siècle, il convient de s'entendre sur quelques principes.

Ils serviront à nous guider pour dessiner les formes de la ville, des agglomérations, des aires urbaines.

Cette énumération est en elle-même révélatrice : où fixer les limites de la ville ?

Le droit définit la commune et non la ville avec sa périphérie. Et pourtant ici c'est moins la commune que la ville qui nous intéresse entendue comme continuité de vie, d'habitat, d'activités marquées par une certaine densité, par des polarisations, des solidarités.

a) Temps et forme de la ville.

Cette relation n'a guère de sens si elle ne s'intéresse qu'à un territoire restreint. Il convient donc dans un premier abord de délimiter le territoire auquel elle s'applique tout en sachant qu'il s'agit d'un ensemble ouvert sur l'extérieur.

Une telle délimitation servira la cohérence du projet. Si, par bonheur, elle peut œuvrer à faire coïncider espace et autorité, autorité et compétence, ce n'en sera que plus efficace et plus lisible.

Voilà tout l'objet de la coopération intercommunale, procédure volontaire, disponible, incontournable, au service de la cohésion, de la modernité et de la démocratie.

C'est au sein de cet ensemble que chacun doit pouvoir, individuellement et collectivement, répondre à ses attentes et à ses besoins, doit pouvoir se déplacer et accéder. Puisse l'égalité du temps y vivre.

De ce point de vue, la qualité de la ville sera liée à la qualité de la mobilité et du déplacement, de la liaison et de l'articulation. Qualité qui va se mesurer en facilité, en sécurité, en argent, en confort ... et donc en service et en temps.

Y a-t-il une manière d'occuper l'espace, le territoire donc de donner une forme à la ville pour y parvenir ?

Les villes ont et auront toujours des morphologies multiples. La théorie invite à distinguer la ville concentrique, la ville étalée, la ville éclatée, la ville dense, la ville émergente, la ville « rurbanisée », la ville archipel.

La ville que nous souhaitons correspond à l'idée que nous nous faisons d'un modèle urbain européen placé sous le signe de l'équilibre et de l'humanisme.

Il n'y a rien de plus contraire à ceci que la ville éclatée, déstructurée, ville d'exclusion, de ségrégation, de relégation. Et donc de désordre et de violence. Cette ville nie les valeurs du pacte républicain et la valeur du temps comprise comme ressource au service de l'égalité et de l'harmonie. Elle est celle du laisser faire qui est toujours le pouvoir de quelques uns ou de l'urgence subie. La qualité urbaine se gère dans un temps long.

La diversité de l'existant, l'inachèvement de la ville, la dynamique de l'urbanisation et les valeurs qui sont les nôtres nous commandent d'énumérer quelques principes utiles pour faire vivre au travers des formes de la ville un temps enrichissant.

1. La ville doit être multipolaire, avec des centres différents, complémentaires. Ce principe appliqué aux agglomérations donne un schéma polycentrique organisé en pôles d'appui et en secteurs incluant partie urbaine et partie rurale. Chaque pôle, chaque espace doit être conçu, construit en pensant à ses relations, ses liaisons. La ville multipolaire s'oppose notamment à la ville étalée qui résulte d'une croissance sans contrôle, allant de plus en plus loin, consommatrice d'espace naturel, de transports de voiture de plus en plus long. Beaucoup de responsables américains ont bien compris ces dangers puisqu'en même temps que les élections présidentielles ont eu lieu des référendums d'initiative populaire ayant pour objectif de redensifier les centres anciens, protéger les espaces non encore construits.

2. La ville doit être placée sous le signe de la mixité : mixité sociale, mixité culturelle, mixité d'activités. Une multifonctionnalité intégrée créée de l'unité. Ces mixités intéressent tous les quartiers. Elles apportent une égalité dans leur attractivité. Cette trame de la mixité peut changer la nature de la « ville étalée ». En tout état de cause elle nous préserve des « petites villes closes » qui sélectionnent leurs habitants sur la base de la fortune, de la race, du mode de vie. La mixité est vecteur de paix sociale. Veillons à ce que la population d'un quartier soit constituée par différentes générations et conservons des disponibilités d'espaces pour faire face aux demandes successives.

3. La mobilité : elle conditionne la liberté, l'appartenance à différents territoires. De la multimodalité il conviendra d'aller vers l'intermodalité. Le tout voiture individuelle a un rapport coût avantage négatif, que ce soit pour la personne ou la collectivité (coût des infrastructures, pollution, encombrements). L'intermodalité ne peut relever de l'initiative privée même si celle-ci est partie prenante.

4. Une telle ville doit nécessairement faire place aux services publics soucieux d'offre et de demande, attachés à la solidarité et à la modernité. Habiter n'est pas simplement loger. « Mettre à portée des personnes » prévient les fractures. Les équipements publics accompagnant les programmes de logement doivent être flexibles et modulables.

5. L'équilibre urbain a un socle : la démocratie. Il ne peut résulter que d'une construction collective au service d'un projet de société. Toute la population a vocation à être acteur de sa cité. Dans ce processus démocratique s'il y a la part qui revient aux élus, il y a également celle qui revient aux architectes, aux ingénieurs, aux urbanistes mais également aux habitants, aux usagers, aux associations, aux contribuables.

Une telle œuvre demande de la durée, de la volonté, une ligne d'horizon, un projet, une anticipation. Mais il ne faut pas s'en tenir à ce qui précède sous peine de rester dans le discours et le risque de décevoir.

Le discours sur les finalités n'a aucun sens s'il n'est accompagné d'engagements techniques, de choix, de moyens et de procédure.

La « boîte à outils » française en regorge. Rappelons les principaux.

b) Logique temporelle et aménagement

Est-il possible d'intégrer la logique temporelle dans les politiques et procédures d'aménagement et de développement du territoire ?

Oui, si nous en avons la volonté et si nous nous en donnons les moyens.

La loi « Solidarité et Renouvellement Urbain »

Cette loi de solidarité et renouvellement urbains prévoit l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale qui détermine l'affectation des sols et prend en compte l'ensemble des politiques menées au niveau de l'agglomération (urbanisme, logement, déplacement).

Ce schéma peut, par exemple, subordonner la réalisation d'une nouvelle zone d'habitation à la création de dessertes en transports en commun, imposer aux communes de développer leur urbanisation dans les secteurs desservis.

Les Plans Locaux de l'Habitat, les Plans de Déplacements Urbains, les Plans Locaux d'Urbanisme et les schémas de développement commercial doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale.

La Loi « S.R.U. » prévoit le remplacement du Plan d'Occupation des Sols par un Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci présente le projet urbain de la commune en matière d'aménagement, de traitement de l'espace public, de paysage et d'environnement.

Ces documents pour nécessaires et utiles qu'ils soient ne suffisent pas à maîtriser de manière harmonieuse « temps » et « espace ».

Il faut que l'autorité communale s'assure de la maîtrise foncière : c'est affaire de politique foncière, Zone d'Aménagement Différé, de constitution de réserves foncières, d'expropriation, de droit d'expulsion, d'accords contractuels. Tout déficit de foncier urbanisable provoque un mouvement vers la périphérie, une ségrégation, un éloignement et donc une perte de temps.

La maîtrise foncière n'a pas de sens en elle-même. Elle doit pouvoir servir la maîtrise de l'aménagement. C'est affaire de Zone d'Aménagement Concerté, de politique partenariale avec des promoteurs sur la base d'un projet, d'un programme, de péréquation financière et foncière....

Ce sont là autant de dispositifs qui sont à la disposition des autorités qui veulent faire vivre la mixité sociale, culturelle, d'activités dans tous les quartiers, les secteurs d'une ville ou d'une agglomération.

Et ceci dans la plus parfaite transparence, en en faisant un objet de démocratie préalablement exposé dans un projet municipal devenu contrat de programme après le choix de l'électorat.

Les instances et procédures de consultation et d'information sont connues et non limitatives. N'omettons pas le Conseil de Développement du Pays.

Citons les Centres d'Information sur l'Urbanisme qui, par l'usage des NTIC, peuvent mettre à la disposition des citoyens, l'image virtuelle de leur future rue, de leur futur quartier (modifiable) ou de leur future ville.

Les schémas de services collectifs¹

Créés par la Loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999, ces schémas (au nombre de 9) couvrent les champs de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de la santé, de l'information et de la communication, des transports multi-modaux de voyageurs et de marchandises, de l'énergie, des espaces naturels et ruraux, du sport.

Fruit du travail de neuf ministères, ces schémas traduisent le passage d'une planification sectorielle à une planification territoriale, le passage d'une logique de l'offre à celle des besoins, des usages et des formes de pratiques qui sont appelés à se constituer autour de ces services.

Les nouveaux temps consacrés à la formation, à la culture, à la santé, à l'information, au sport, guident ces schémas de services collectifs. La localisation de ceux-ci leur fonctionnement intéressent directement le temps de celles et ceux qui les fréquentent.

¹ Documents de planification sur 20 ans, ils sont approuvés par décret après avis du Conseil d'Etat. De novembre 2000 à mai 2001, ils ont fait l'objet d'une consultation régionale et nationale.

2. – TEMPS DES FEMMES ET TEMPS DES HOMMES

Comment harmoniser ces temps ?

A l'origine l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, au début des années soixante, a eu lieu sans que soient analysées toutes les conséquences.

L'un des résultats les plus directs en est l'inégalité que nous constatons aujourd'hui.

a) Une imprévoyance

Au départ, personne ne s'est occupé du particularisme des femmes embauchées. Elles ont été prises pour des « travailleurs » que ce soit dans les entreprises publiques ou privées.

De ce fait, pour des raisons financières, économiques et culturelles, elles ont continué une partie du travail ancien qu'elles remplissaient à l'intérieur de la famille, le cumulant avec le nouveau exercé à l'extérieur.

Des activités, des services, par contrainte ont été délaissés, sans que la société y porte attention ou les prennent en charge, totalement ou partiellement.

Ainsi est né, à titre d'exemple, le problème de la garde des enfants. En toile de fond se dessine le passage d'une société rurale à une société urbaine. Dans la société rurale, la femme, la famille, prennent en charge l'enfant, les personnes âgées, les solidarités de voisinage....

Nous pourrions citer bien d'autres difficultés qui découlent du cumul d'activités professionnelles et domestiques de la femme.

Il n'est pas question de mettre fin à cette situation par un retour à l'inactivité professionnelle. Les femmes veulent continuer de travailler. Elles tiennent tout à la fois à leur autonomie et à leur statut de mère.

Les inégalités dont souffrent les femmes sont connues et ceci fait consensus.

Il faut poursuivre la reconstruction du temps des femmes. La continuité de cette œuvre intéresse plus particulièrement l'égalité politique, l'égalité professionnelle, l'aménagement des horaires de travail, la garde des jeunes enfants et le partage de responsabilité.

b) L'égalité politique

Une meilleure participation des femmes aux prises de décisions doit demeurer un objectif permanent.

Ceci permet une meilleure représentation – aussi différenciée que possible – et une meilleure prise en compte des besoins.

La loi sur la parité y aide mais il faut penser à la composition des différents organes consultatifs existants, aux horaires de réunions, à la composition des associations, des organismes paritaires, des instances syndicales, des structures de préparation des grands programmes des politiques publiques ainsi qu'à leur suivi.

Au niveau local, les municipalités doivent être paritaires et nous devons veiller à ce que l'intercommunalité n'aille pas à l'encontre de la participation des femmes.

La parité doit devenir l'élément central d'un nouveau contrat social si nous voulons que la République soit la chose de toutes et de tous.

c) L'égalité professionnelle

Les effets positifs du travail salarié des femmes sur l'économie sont très généralement démontrés.

L'OCDE a estimé que la non reconnaissance du travail des femmes par le marché constituait un des freins du développement économique.

Ce constat a inspiré les directives de la Commission Européenne et leurs traductions nationales législatives consacrées à l'égalité professionnelle.

Le Premier Ministre, dans son discours du 8 mars 1999 a heureusement rappelé que « l'activité économique des femmes est un puissant facteur d'amélioration des performances économiques des pays développés : non seulement parce qu'elle permet la diversification des emplois mais aussi parce que, lorsque les femmes travaillent, les ménages font appel à des services de proximité dans les domaines culturels et de loisirs notamment de sorte que le travail des femmes favorise l'emploi en général ».

La marche vers l'égalité professionnelle exige un accès plus grand à la formation professionnelle, une orientation scolaire ouverte, la parité dans le monde économique¹, la reconnaissance universitaire de l'intérêt économique d'une politique d'égalité, la mixité dans le plus grand nombre de professions, l'évolution du droit du travail etc.. tout spécialement le respect de la loi relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Consacré à l'encadrement supérieur de la fonction publique, le rapport de Madame Anne-Marie COLMOU remis le 17 février 1999 au Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation, propose plus spécifiquement :

- le renforcement de la mixité dans les jurys de concours et d'examens professionnels ainsi qu'au sein de la parité administrative des organismes consultatifs de la fonction publique.
- L'élaboration de plans d'objectifs ministériels pluriannuels pour l'amélioration de l'accès des femmes aux emplois et postes d'encadrement supérieur.
- La mise en place d'un comité de pilotage chargé d'analyser les épreuves des concours organisés en vue du recrutement des hauts fonctionnaires.²

¹ Il y a 30% de femmes chefs d'entreprise mais il n'y a que 7% de femmes à être titulaires de mandats patronaux (Établissements consulaires, Conseil de Prud'hommes, Tribunaux de Commerce).

² La fonction publique et la réforme de l'Etat, rapport annuel 1998-1999, Documentation française p.19

d) l'aménagement des horaires de travail

Pour être concret nous prendrons un exemple emprunté au domaine public mais sa méthode est transférable dans le privé.¹

Dans le souci d'aménager les horaires de travail commençons par analyser les demandes des usagers.

Elles peuvent changer dans le temps (du fait de la situation professionnelle, familiale, résidentielle, du fait également des politiques publiques).

Recensons également les pratiques et les aspirations des agents qui elles aussi sont différentes et variables.²

Ces préalables servent à l'aménagement du temps mais il appartiendra aux décideurs – si besoin – de faire respecter la continuité, la qualité, l'efficacité du service, son unité, la santé des agents ... et le principe d'égalité entre les Hommes et les Femmes.

Pour en revenir à notre exemple, il peut être possible de choisir une semaine de travail de 4 jours et demi ou en alternance une semaine de 4 jours et une autre de 5 jours.

Un compte épargne temps peut être mis à la disposition des agents.³

Un premier débat aura lieu sur sa durée : s'il est trop long cela voudra dire que les journées de travail seront plus amples (situation qui risque d'être celle des cadres).

Un compte épargne temps de 10 jours par an peut être une bonne formule.

¹ Nous ne reprenons pas l'état de la législation concernée

² Une personne sans responsabilité familiale privilégiera des journées de travail plus longues pour libérer du temps en fin de semaine ou pour allonger ses temps de vacances. Avec de jeunes enfants, l'agent optera pour des journées plus courtes et des horaires adaptés à ses charges familiales.

³ Constitué par un reliquat de congés annuels ou des journées non travaillées dans le mois.

Il sera pris par les agents par journée ou demi-journée à des moments de moindre sollicitation du service.

Tout ceci relève de la négociation agents-chef de service dans un cadre contractuel plus général, en application du droit, formalisé dans une charte d'aménagement du temps.

Charte débattue avec les représentants du personnel et signée par eux et l'employeur.

Voici la situation concrète d'une crèche¹:

Après concertation direction-agents-parents, le principe d'arrivée et de départ « à la carte » (échelonné de 7h30 à 11h30 et de 14h à 18h30) a été mis en place.

Conséquence : moindre séjour des enfants en crèche, meilleur respect du rythme des enfants (avec moins d'anxiété, meilleur appétit, plus de sommeil).

Côté agent : cette flexibilité permet un travail par roulement, des horaires différenciés, un renforcement des équipes aux jours et heures de pointe, une meilleure responsabilisation.

De ce fait les agents peuvent se libérer plus facilement (tout spécialement le mercredi et les petites vacances).

Il est évident que cette gestion dépend très étroitement de l'environnement socio-professionnel, géographique et culturel de service.

Evoquons le travail de nuit des femmes :

Le dispositif concernant l'incompatibilité du travail de nuit avec des « obligations familiales impérieuses, notamment avec la garde d'un enfant ou la prise en charge d'une personne dépendante » doit avoir une portée réelle.

¹ Exemple d'une crèche municipale rennaise.

Ce droit au transfert sur un poste de jour devrait s'exercer également pour des raisons personnelles¹.

Pour ce faire, une formation adéquate doit être prévue, empiétant le moins possible sur la vie privée et sur la plage diurne consacrée aux activités sociales personnelles.

D'une manière générale ces soucis d'adaptation aux situations familiales et personnelles doivent être constants, qu'il s'agisse du travail de nuit ou du travail de jour.

e) La garde des jeunes enfants

Commençons par identifier clairement les besoins des parents ou du parent.

Nous avons tous l'intuition qu'ils se sont considérablement diversifiés.

Compte tenu du rapport au travail : journée continue, temps partiel, horaires variables, précarité, travail de week-end, de nuit, temps de formation, temps consacré à la recherche d'emploi, à solliciter les services...

Compte tenu des évolutions de la famille, du rapport aux loisirs, des nouvelles demandes sociales (on veut "avoir du temps pour soi").

Compte tenu de la désynchronisation de fonctionnement des institutions, des entreprises, des services.

Les réponses sont de deux ordres :

- il y a celles qui relèvent de la collectivité locale, de sa médiation, de son organisation, de sa régulation, de l'offre des services proposés.

¹ Nicole BRICQ – Rapport d'information « Egalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes », 15 novembre 2000, Assemblée Nationale, p.24

La diversité des intervenants suggère la technique contractuelle (contrat petite enfance).

Chaque employeur ne saurait ignorer les conséquences de son propre mode de fonctionnement : il doit également prendre en compte les conséquences de sa propre organisation sur la société, sur les familles et penser "service". Le profit privé tiré d'horaires atypiques ne doit pas se désintéresser de la dépense publique résultant de ces horaires atypiques.¹

La garde des jeunes enfants a un coût et ce sont bien souvent les familles les plus modestes qui rencontrent le plus de difficultés. L'approche contractuelle doit intégrer cette dimension et ne pas omettre de faire fonctionner l'effet redistributif.

- il y a celles qui ne relèvent pas de l'institution, mais de la famille, de la proximité, de l'association, de l'autogestion. La collectivité locale peut favoriser l'émergence de solutions nouvelles et adaptées : en participant à la réflexion, en finançant des associations, des formations, en louant des locaux, en intervenant auprès de tiers (ex : auprès de commerçants pour que lors des soldes ils organisent une garderie).

En tout état de cause, il convient de diffuser une information précise, complète, de manière à bien savoir qui fait quoi, où et comment.

f) Le partage des responsabilités

Notre pratique et notre représentation familiale doivent changer.

Une véritable parité doit se traduire par le partage de la responsabilité civique, sociale, éducative et domestique.

Ceci ne peut que conforter les liens de parentalité, indépendamment de l'évolution du lien de conjugalité ou de compagnonnage.

¹ L'auteur ne croit pas que le sommet « social » soit une crèche ouverte 24h sur 24 h.

La reconnaissance d'un véritable congé paternel (de quinze jours mais non plus de trois) va dans ce sens tout comme la proposition de garde conjointe alternée.

De nombreux sujets favorisant l'égalité parentale (ou l'autorité parentale conjointe) ont été présentés à la dernière conférence de la famille (11 juin 2001).

La parité doit également se retrouver dans la communication afin de faire échec à des modèles archaïques mais durables : l'homme avec son attaché-case et la femme poussant un landau.

Un nouveau programme d'initiative communautaire, dénommé EQUAL, vient d'être lancé par le Fond Social Européen. Parmi les 8 thèmes retenus par la France, il y a celui de l'égalité des chances. Il s'agit de « rechercher et expérimenter de nouveaux moyens pour mieux articuler la vie professionnelle et la vie personnelle, notamment pour les femmes sur le marché du travail, dans le cadre d'une mise en cohérence des temps sociaux et des temps des villes ».

Souhaitons que de nombreuses propositions suivent l'appel à projet clos le 27 juillet 2001, et soient menées à bien.

3 . - TEMPS ET ENFANTS

Pendant longtemps le temps de l'enfant a été structuré par l'Ecole, la Religion, les besoins de main d'œuvre.

Plus près de nous est arrivée la thématique de l'aménagement des rythmes scolaires, du temps de l'enfant et de l'adolescent, dossier ancien et perpétuellement nouveau même si la question reste simple : comment organiser le temps vécu de l'enfant, pour qu'il bénéficie d'un développement harmonieux ?

L'enfant a des rythmes avec des moments d'attention, de performance, d'effcience et des moments opposés, variables au cours des périodes.

Faut-il invoquer la multiplicité des acteurs impliqués dans la réponse, leurs diversités, leurs divergences éventuelles pour expliquer l'impossible réponse ?

Ou plus simplement la difficulté du sujet, l'insuffisance de nos connaissances ?¹

Quelques principes doivent nous aider² :

1 – La politique éducative doit intégrer le fait que l'enfant est un être social qui vit plusieurs temps : le temps scolaire certes, mais aussi le temps familial, le temps associatif, le temps des amis, le temps de re-création.

Il a ses besoins et ses rythmes. C'est à l'ensemble de ces temps qu'il faut prêter intérêt : l'Ecole doit les prendre en compte pour vivre en couple avec la Société.

2 – L'aménagement des temps de l'enfant ne se réduit pas à une juxtaposition de ces différents temps. Ceux-ci ne peuvent être confiés à des responsables spécifiques, sectoriels qui s'ignorent. L'espace temps éducatif dépasse l'espace temps scolaire. Une communauté éducative émerge et demande reconnaissance.

3 – Il ne suffit pas de s'en tenir à des projets, de mettre en œuvre des activités : il faut en assurer le suivi, établir une correspondance avec les évolutions de la société, afin de cultiver l'autonomie des enfants, leur sociabilité, leur capacité à s'exprimer, à inventer, à travailler en groupe.

Autant de réflexions qui plaident en faveur d'un projet éducatif local. Différentes procédures contractuelles peuvent lui donner corps.

¹ Cf l'étude INSERM consacrée aux rythmes de l'enfant « de l'horloge biologique aux rythmes scolaires » février 2001

² Ils ont toute leur importance car le temps scolaire, indépendamment de son contenu et de ses rapports avec les autres temps, structure notre société.

a) Le contrat éducatif local

Au 31 août 2000, 1391 contrats éducatifs locaux ont été signés, suite à la circulaire du 9 juillet 1998.

La philosophie du contrat éducatif local part d'un constat aussi simple que juste : le temps périscolaire ou extra scolaire de l'enfant joue un rôle déterminant dans l'égalité des chances, tout spécialement quand il s'agit d'enfants de condition modeste.

Un temps extra scolaire vide, amoindrit l'effet du temps scolaire. Il peut défaire les apports de celui-ci. Il peut l'hypothéquer. Un temps libre utile favorise la réussite scolaire.

Il convient donc, face à cet enjeu de société, de mobiliser l'ensemble des acteurs pour donner contenu et sens au projet éducatif local. Et plus spécialement hors temps scolaire, lorsqu'il s'agit d'élaborer un contrat éducatif local.¹

Poursuivant un objectif de mise en cohérence des activités de l'enfant pendant ses différents temps, le contrat éducatif local peut prévoir :

- L'aménagement des temps scolaires, journaliers et hebdomadaires ;
- L'organisation des rythmes scolaires (allègement de la journée, étalement de l'année scolaire, réduction du temps des vacances) ;
- Des activités pendant les temps libérés ;
- Offrir des activités le mercredi, le samedi et autres jours de vacances.

¹ Le contrat éducatif local concerne les élèves des écoles maternelles, élémentaires et de collège. Il s'intéresse au temps périscolaire (temps de transport, accueil avant la classe, temps de restauration, accompagnement scolaire, études surveillées, le mercredi après-midi) et extra scolaire (mercredi lorsqu'il n'y a pas classe, fin de semaine, et vacances).

Les activités proposées visent à compenser les inégalités d'accès à la culture, au savoir, pendant les temps où les enfants ne sont pris en charge ni par l'école, ni par la famille. Les activités peuvent être scientifiques, sportives, manuelles, civiques...

Elaboré localement par les partenaires ce contrat est signé pour une durée de trois ans par la collectivité locale, l'Etat et les associations concernées.

Ce type de contrat, prenant en compte les dispositifs contractuels existants, résulte de la convergence des implications de toute la communauté éducative à l'intérieur de laquelle chaque acteur considéré comme élément indispensable apporte ses compétences propres. L'éducation, dans le respect des responsabilités devient une compétence partagée.

Nous ne ferons pas ici, l'énoncé des sujets de débat (telle la semaine de quatre jours).

Insistons plus simplement sur un temps précieux : celui du sommeil de l'enfant. Suivons le professeur Hubert Montagnier : « la vigilance comportementale et l'attention soutenue ne peuvent se développer lorsqu'il y a des déficits cumulés de sommeil et des troubles du rythme veille/ sommeil et/ ou lorsqu'elles sont empêchées par d'autres influences (insécurité, peurs, stress, alimentation mal régulée, drogues)...¹

Les résultats d'une expertise collective consacrée aux rythmes de l'enfant viennent d'être publiés par l'INSERM.²

Voici les principales recommandations de ce travail :

- Faciliter la sieste des enfants de 2 à 5 ans
- Veiller à une quantité suffisante de sommeil et à des horaires réguliers de coucher et de lever chez l'enfant de 6 à 12 ans. Le rythme de vie des parents, l'heure du coucher des frères et sœurs, les horaires de programme de la télévision ne doivent pas servir de référence à l'heure du coucher.
- Les emplois du temps au collège et au lycée ne devraient pas commencer avant 9 heures.

¹ Hubert MONTAGNIER, rapport au Ministre de l'Education Nationale, octobre 2000, page 5. Avec lui, nous pensons que tout aménagement du temps scolaire doit d'abord être fondé sur l'aménagement de la journée.

²Op.cit, p. 101 et suivantes.

- Dans la journée de l'enfant, il existe des moments reconnus comme favorables à l'activité intellectuelle (milieu et fin de matinée, fin d'après-midi chez les élèves les plus âgés du cycle primaire). Ces moments doivent être réservés aux apprentissages et aux activités demandant le plus d'effort et d'attention. Les autres moments les moins favorables (début de matinée et d'après-midi) seront occupés par des activités d'entretien des connaissances ou des activités d'éveil plus ludiques.
- L'absence d'activités péri ou extra-scolaires affaiblit la performance de l'enfant.

Pour conclure, ces experts demandent la création d'un observatoire des rythmes de l'enfant.

b) Le contrat temps libre

Une enquête diligentée par les FRANCAS, fin 1999, montre que les jeunes -qui disposent de beaucoup de temps libre puisque sur l'année il y a 200 jours sans école- souhaitent pour ce temps de vie hors de l'école moins de contraintes, la rencontre des copains, des activités nouvelles. Ce que n'apportent pas toujours les centres de loisirs.

Comment éviter l'inactivité, les dangers de la rue, la boulimie de télévision ?

Qui dit temps libre dit temps possible pour l'épanouissement, le développement, la découverte de soi, la responsabilité, la confrontation, l'insertion...

Une approche collective sert l'égalité.

En signant avec la Caisse d'Allocations Familiales un Contrat Temps Libre, la commune va pouvoir développer des services de loisirs collectifs, les rendre accessibles à tous, adaptés à la demande.

Dans un premier temps, avec ses partenaires et la Caisse d'Allocations Familiales, la commune va faire un diagnostic des actions menées par les différentes institutions. Il aura un triple contenu quantitatif, qualitatif et financier.

L'objectif consiste à évaluer l'existant, dégager des besoins non couverts, leurs satisfactions possibles.

Le projet consistera à arrêter des priorités, à bâtir des actions, à s'assurer de leur financement, à mobiliser les administrations locales et déconcentrées, les associations, les familles.

Il constituera le corps du contrat commun – CAF signé pour 3 ans, soumis à l'évaluation. Les signataires peuvent décider du renouvellement.

Notons que la CAF n'est pas simplement un partenaire financier, ce peut être également un conseiller technique.

4 . - TEMPS ET PERSONNES AGEES

Si l'importance démographique des personnes âgées dans notre société constitue un fait déterminant (15% de nos compatriotes ont plus de 65 ans) leur comportement, leurs attentes, leurs besoins, nous imposent un regard différent de celui d'hier... Et aujourd'hui ne préfigure pas totalement demain.

Trois période peuvent être identifiées :

- Au début de la retraite, qui peut être progressive, la vie des personnes ne se distingue guère, exception faite du travail, de ce qui précédait. Le jeune retraité conserve toute son autonomie. Il voyage, fait du sport, se cultive, partage son savoir, s'active. Il fréquente peu les services spécifiques du troisième âge. Ceci n'empêche pas que le jeune retraité ait une activité citoyenne et sociale dense. Il poursuit son engagement militant. En 1979, 33% des quinquagénaires étaient membres d'une association, 44% le sont aujourd'hui. Chez les plus de 70 ans la progression serait encore plus grande (40% contre 22% au début des années 80). La personne est « en retraite mais pas en retrait ». Le marché s'intéresse beaucoup à elle. L'essor de la presse spécialisée en est l'une des illustrations.¹

¹ En 1998, 72% des placements effectués par l'ensemble des français provenaient des ménages de plus de 60 ans. En 1970, 2,2 millions de personnes percevaient le minimum vieillesse contre 1 million aujourd'hui. Avec

Deux phénomènes récents sont à signaler : le retraité s'investit dans la famille (soutien financier, aide économique aux projets, aide aux devoirs)¹ et dans la mobilité.

- Dans une deuxième phase, la fatigue commence à se faire sentir, le vieillissement s'annonce. Les voyages diminuent. Les jeux de société progressent. Les clubs sont sollicités ; qu'ils s'agisse des clubs d'activités (pour les personnes entreprenantes) ou des clubs de quartier (avec des activités plus douces)².

- Troisième période : marquée par des problèmes de santé, les événements familiaux, la personne âgée se « retire » chez elle ou va en établissement. La comparaison d'aujourd'hui à hier (par exemple les années 80) est saisissante : dans nos maisons de retraite, le nombre de personnes en situation dégradée est beaucoup plus important.

Intéressons-nous à cette troisième période.

Il n'existe plus « un temps » d'animation spécifique. L'animation est une fonction partagée qui intéresse tous les intervenants : aide ménagère, auxiliaire de vie, personnel soignant , médical...³.

Chaque professionnel doit être sensibilisé à l'animation, au maintien de l'activité, à l'autonomie de la personne ; trouver sa place dans l'élaboration du projet de vie, des plans d'aide (s'il s'agit d'intervention à domicile)⁴.

Diffusion du temps d'animation et individualisation vont de pair.

l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail un nombre croissant de couples bénéficie d'une double retraite et a pu se constituer un patrimoine.

¹ Le mot « intergénérationnel » date des années 90.

² Il y a quinze ans les clubs d'activités étaient méprisés par les professionnels de l'animation. C'est oublier par exemple que le jeu de cartes crée des liens sociaux, favorise la mémoire , la capacité de calculer.

³ C'est pour cela qu'il faut reconnaître un temps médico-social rémunéré forfaitairement et non pas à l'acte.

⁴ Ce plan d'aide a également pour fonction de coordonner les interventions afin d'y introduire de l'humanité, d'éviter la déstabilisation de la personne.

L'architecture aidera cette dynamique : le repas ne se prend plus dans un grand réfectoire, mais dans des salles à manger plus familiales, ou dans des tisaneries plus intimes, plus proches de la chambre.

Cette même architecture doit prévoir un parcours résidentiel du 4^{ème} âge avec des unités modulées, sans cloisons étanches, afin d'éviter la ghettoïsation des personnes désorientées.

Et puis à partir d'un certain âge, on ne fait plus de projet. Vient le temps de l'immédiat, de l'instant. L'horizon, c'est le repas, le thé, la venue de l'infirmière ou de l'agent de service. L'animation change de rythme.

Plus généralement retenons quelques propositions¹ :

1/ Informer et faire participer

2/ Développer le bénévolat

3/ Penser une politique « temps libre » en fonction de l'âge, du genre et de la situation économique et sociale

4/ Expérimentation d'un agent de développement d'un secteur gérontologique

5/ Penser le trajet des personnes âgées : trottoirs, aires de repos, bus, information et formation des conducteurs, organisation des transports personnalisés

6/ Sensibiliser les organismes constructeurs aux différents besoins spécifiques des personnes âgées

7/ Rapprochement des générations par le logement, développement des appartements collectifs

8/ Développement des services d'accueil de jour, temporaires pour que les familles puissent disposer d'un temps libre

9/ Améliorer la sécurité nocturne

10/ Ouverture de l'établissement d'hébergement sur le quartier, ouverture du quartier sur l'établissement (Ecoles, Administrations, associations, mairies de quartier, commerces).

11/ Préparer les établissements d'hébergement à accompagner, conseiller les familles de pensionnaires et les familles du quartier confrontées au maintien à domicile

¹ Extrait « Citoyens Agés dans la ville » Les Cahiers de Rennes 1995.

12/ Organiser les urgences de nuit et de fin de semaine , priorités aux hospitalisations de jour et aux hospitalisations programmées.

13/ Développer les soins à domicile ainsi que la médicalisation des foyers logements et des établissements

14/ Création d'unités de soins palliatifs et de services d'accompagnement de fin de vie.

15/ Mobiliser tous les partenaires financiers.

16/ Solliciter les générations âgées pour témoigner de leurs expériences.

Et demain ?

Sans nous tromper nous pouvons dire que le nombre des personnes âgées dépendantes sera de plus en plus important.

Mais que ferons les autres ?

Résumons un article paru dans le journal « la Tribune » du 27 avril 2001 et consacré aux seniors dans les pays nordiques. Ces seniors participent au retour de la croissance. Ils reviennent dans la vie active et l'âge de la retraite implicite atteint 67 ans, les plus de 50 ans travaillent comme les autres. Si la Suède a la population la plus vieillissante du monde (17% de plus de 60 ans) elle a aussi avec 72,2% l'un des taux d'activité pour les 15-64 ans le plus élevé d'Europe (dépassé par le Danemark avec 76,4%). Suède et Danemark se retrouvent leaders sur l'emploi des 55-64 ans.

Le retour des seniors « fatigués de leurs loisirs » ne heurte pas les jeunes. Certaines entreprises ont adopté un quota en matière de recrutement : moitié de moins de 30 ans, moitié plus de 50 ans.

En France, les retraités affluent dans les associations : les thés dansants n'ont jamais fait autant recette¹.

¹ Cf La Croix du 22 mai 2001, page 6.

Notre société, de plus en plus diversifiée, voit et verra de multiples manières de vivre son troisième âge¹.

5. - LE TEMPS DES SERVICES PUBLICS

Comment satisfaire les publics de ces services dans le respect statutaire de leurs agents ?

Une partie de la réponse à cette question a trait aux horaires, aux jours d'ouverture de ces services, à leur localisation et à leur aménagement.

Mais des préalables existent.

a) Une nouvelle culture

Il s'agit de concilier offre et demande, de marier la singularité de celle-ci à l'universalité du service public, de faire vivre une culture de mouvement consistant à rapprocher les usagers des institutions et les institutions des usagers.

Cette démarche doit s'inscrire dans la durée, elle doit être globale et territorialisée. Elle doit prendre en compte les spécificités locales et ne pas oublier que l'utilisateur est une personne, un tout qu'une seule institution ne peut confisquer.

Cet usager a des droits et des devoirs : il lui appartient, par exemple, de faciliter le fonctionnement des services qu'il sollicite.

Une nouvelle fois la méthode sera déterminante puisqu'il faut en même temps concilier réduction et aménagement du temps de travail, qualité de service, proximité, cohérence, modernisation, adaptation aux temps libres et aux temps des autres, attentes des usagers et des agents.

Sans omettre les moyens financiers dont on dispose, les règles juridiques qui s'imposent.

¹ Claude Vimont, « Le nouveau 3^{ème} âge », Economica.

Dans une première étape, il faut apprendre à connaître les besoins de la population afin de construire une demande et ne pas en rester à une politique de l'offre.

L'extrême diversité caractérise cette demande : elle varie suivant les personnes, les lieux, les moments, la capacité d'expression du demandeur. "Attendre" au service de l'état civil pour se marier et "attendre" une carte de séjour ne sont pas de même nature.

Qui peut exprimer ces besoins ?

Les élus, les associations, les usagers, les organisations syndicales, les conseils de quartier, les comités consultatifs, les services eux-mêmes¹.

Sondages, comptages, enquêtes, auditions, médiateurs, médias y aident. Tout ceci demande information, sensibilisation. Le public doit comprendre qu'il a une part dans la facilitation du travail des agents publics en évitant autant que faire se peut l'urgence, l'agressivité, les dossiers incomplets. Il y a en effet une culture de l'usager du service public à développer, une éducation à l'action publique à acquérir. A la connaissance de la demande doit s'adjoindre la connaissance de l'offre. Il faudra alors conjuguer, concilier offre et demande, demande et offre.

Au nombre des précautions à prendre pour mener à bien ce processus, il y a l'évaluation *ex ante* des décisions publiques.

La vie de ce couple offre-demande (ou offres-demandes) sera affaire de contrats d'objectifs et de moyens, de projet de service, de contrat partenarial.

Il faudra ensuite assurer le suivi, évaluer, rendre compte tout en faisant vivre un authentique partenariat incluant agents, usagers et décideurs. C'est à ce prix que l'écart Fonction Publique - Société sera réduit, que des convergences seront négociées.

¹ Exemple : les agents en charge de l'insertion sont des personnes ressources de première importance. Le projet territorial de l'Etat pour les départements prévoit de mettre à la disposition de chaque visiteur un questionnaire-type sur les conditions de l'accueil : délai d'attente, courtoisie, conditions matérielles, compétence, horaires..

Cette négociation implique les organisations syndicales.

b) Les attentes des organisations syndicales

Elles ont toute leur place dans ce dialogue sociétal. Trois certitudes les animent, outre la revendication légitime de partenariat :

1) Une meilleure harmonisation des temps constitue un progrès. Elle profite au temps familial, au temps social, culturel, civique, personnel.

Les nouvelles générations attendent une autre manière de vivre, fondée sur "le plein emploi des temps". Ce "plein emploi des temps" garantit la cohésion sociale, la qualité de la vie, la responsabilité familiale. Il sert le principe d'égalité.

Ces objectifs actualisent l'exemplarité de la fonction publique qui ne doit pas nier la citoyenneté.

2) Le respect du principe de proximité conditionne "le plein emploi des temps", la réduction du temps de travail et son aménagement.

Nouveau mode de régulation des services, il doit entraîner la constitution d'unités de dimension plus humaine mieux adaptée.

3) Une place plus importante doit être accordée aux activités non marchandes sociales et culturelles, au temps social.

Les organisations syndicales émettent une crainte : le thème du "temps des villes" ne doit pas être un stratagème pour densifier le temps du travail, limiter les effets des 35 heures.

Elles rejettent toute idée de dérèglementation, de banalisation de tous les jours.

Puisse le principe de confiance l'emporter sur celui de la suspicion.

L'appel à la confiance ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la motivation, la valorisation et la reconnaissance¹, tout spécialement en ces périodes de mutation dont la démarche quartier en apporte la preuve.

c) La démarche quartier

Le quartier est un espace de vie. Il peut rassembler des milliers, comme des dizaines de milliers d'habitants.

Cette différence n'est pas la seule : chaque quartier a son identité, son histoire, sa composition sociale, son vécu, ses attentes. Espace de vie, le quartier est également un espace de proximité : le rapprochement des services ne peut que répondre à d'authentiques besoins.

Dans une première étape, il importe de savoir ce qui doit être déconcentré et ce qui ne peut l'être. Ce qui doit être créé ou non. Pour quels objectifs majeurs à atteindre ?

Là encore il faudra co-construire.

Schématiquement, il existe trois niveaux de déconcentration :

- la délégation de l'information, de la communication,
- la délocalisation de service : un agent de celui-ci vient faire des permanences,
- la déconcentration ou la création de services autonomes. Dans ces cas, l'agent reçoit délégation pour faire aux lieu et place.

¹ Nous pensons tout spécialement aux agents qui sont directement au contact du public. Nombre de celui-ci ignore tout des NTIC... et de bien d'autres choses.

Cette dynamique sera une bonne occasion de modernisation (dématérialisation des procédures, téléprocédure, automatisation, investissement matériel et immobilier) d'information et de sensibilisation.

L'impératif du service à rendre à la population du quartier ne saurait conduire à l'enfermement sur ledit quartier. Le rapport au centre, aux autres quartiers, aux autres administrations doit continuer.

L'efficacité commande que ce processus de déconcentration puisse concerner différents services communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux et d'Etat. Sans oublier des organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales, les Offices HLM., etc.

L'idéal consiste également, autant que faire se peut, à les regrouper, à créer des pôles, des espaces. Nous retrouvons le concept d'équipements, de services intégrés.

Outre que ceci rapproche, facilite la vie des usagers et le travail des agents, économise, suscite le travail d'équipe, l'existence de tels ensembles crée une référence collective, pose un repère architectural.

Ils participent à l'identification de la population et enrichissent le sentiment d'appartenance, élément de la citoyenneté.

d) L'appel à la citoyenneté

La réussite de ce processus réside dans une expression forte de la citoyenneté auprès de l'autorité territoriale compétente et un engagement tout aussi fort de cette autorité pour faire vivre les services.

Un territoire, au sens administratif, n'a d'existence que s'il "rend service". Il faut donc que l'habitant s'exprime sur « l'utilité » du territoire, qu'il en soit bénéficiaire.

Sa qualité sera d'autant plus complète s'il est aussi contribuable et que sa contribution participe au financement de ces services territoriaux.

Un territoire a également une dimension civique : l'habitant doit avoir prise sur le décideur. Se trouve posée la question de l'élection au suffrage universel direct des élus de l'intercommunalité par l'ensemble de la population.

Les nouveaux territoires ne doivent pas s'éloigner des personnes d'autant plus qu'ils ne sont pas artificiels, ce sont des territoires vécus.

L'Etat lui-même doit en être parfaitement conscient et le faciliter. Sa modernisation passe par sa capacité à conjuguer décentralisation et déconcentration.

e) La place de l'Etat

La gestion des problèmes de proximité exige bien souvent une gestion de proximité de ces problèmes. Cette évidence pour les autorités décentralisées n'est pas toujours partagée par l'Etat.

C'est tout l'enjeu du volet horizontal de sa déconcentration¹ . Il relève du Préfet. Les textes le consacrent dans cette mission.

Encore faut-il que les Ministères ne freinent ou ne rendent impossible cette dynamique.

Libre de son organigramme, le préfet devrait disposer d'un pouvoir plus étendu de nomination des Directeurs déconcentrés.

La généralisation de la globalisation des crédits de Préfecture et leur fongibilité sembleraient être des mesures de bon sens.

Il reste à faire vivre une culture administrative d'Etat de proximité. Pour qu'elle soit, il lui faut une dimension interministérielle. Ceci implique :

- le développement de la mobilité interprofessionnelle,
- la polyvalence des agents,
- la formation continue interministérielle déconcentrée.

Les agents de la Fonction Publique doivent apprendre à coopérer. La création d'Ecoles de Service Public devrait y pourvoir dès lors que l'enseignement que l'on y dispenserait ferait primer la culture du service public, la culture partenariale sur la culture spécifique d'une administration particulière. En attendant, il serait heureux que l'Etat lui-même montre l'exemple en faisant disparaître les disfonctionnements de ses propres services, en coordonnant leurs horaires, en facilitant leurs correspondances et prenant mieux en considération les attentes des usagers. Les innovations locales y aideront peut-être.

f) Les innovations locales

La correspondance services-publics emprunte des voies multiples. Les nouvelles techniques d'information et de communication n'étant pas les moindres à explorer et à utiliser.

¹ Schématiquement la déconcentration emprunte une double voie : verticale (transfert du centre vers le local), et horizontale (réaliser l'unité territoriale de l'action de l'Etat).

Elles doivent pouvoir limiter les déplacements, les appels téléphoniques : pensons aux télétransmissions, aux téléchargements, aux messageries vocales.

Faisons de ces N.T.I.C. une priorité. Reste qu'elles ne sauraient tout résoudre. Sans être exhaustif, abordons trois thèmes : celui des horaires, de la coordination et la démocratie de quartier.

1. Les horaires

Rappelons qu'il existe dans l'Administration des horaires variables, des temps partiels, des temps ajustables. Très souvent, certains horaires de services techniques tiennent compte des saisons. Il en est qui fonctionnent en continu.

Pour des services en relation avec le public le problème n'est pas tant celui de l'amplitude que celui des horaires à arrêter en correspondance avec les demandes des divers publics.

Une enquête récente du Ministère de la Culture et de la Communication (03/05/2001), portant sur 2 787 bibliothèques, témoigne de l'extrême diversité des situations : qu'il s'agisse de la durée d'ouverture, des horaires, des jours d'ouverture et de fermeture¹.

Particulièrement sensible sera la fixation des horaires intéressant les services des secteurs soumis à concurrence ou/et intéressant les domaines culturels, de loisirs et sociaux.

La négociation devra prendre toute sa place, sachant que le temps n'est pas isomorphe, n'a pas une valeur égale 24h sur 24h, 7 jours sur 7.

¹ Certaines sont ouvertes moins de quatre jours par semaine, d'autres 7/7j, certaines sont ouvertes le samedi, le samedi et le dimanche.

2. Les procédures de coordination

Elles visent à rapprocher des fonctions. Citons plus spécifiquement :

- le projet territorial de l'Etat pour le Département,
- la mission d'accueil et d'appui aux associations,
- les offices associatifs,
- les pôles de compétence (ex : tourisme, environnement),
- les pôles d'appui technique,
- les délégations inter-services,
- les guichets initiatives-emplois,
- les boutiques de gestion.

3. Les équipements

La loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, a prévu en son article 27 la création de Maisons des Services Publics.

Elles doivent faciliter les démarches des usagers et améliorer la proximité des services publics, que ce soit en milieu urbain ou rural.

Elles peuvent réunir des services relevant de l'Etat, des Etablissements Publics, des Collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale, les agents qui y travaillent conservent leurs statuts.

La Maison des Services Publics est créée par convention entre ses partenaires approuvée par le représentant de l'Etat dans le Département.

Cette même convention prévoit tout ce qui se rapporte au fonctionnement, à l'organisation, à la compétence.

C'est cette même idée de rapprochement qui peut présider à la création d'une Maison des Associations au niveau d'un département, d'une commune, d'une intercommunité, d'une Maison du Droit, d'une Maison de la Consommation et de l'Environnement, d'une Maison de la Justice.

4. La démocratie de quartier

Le quartier, lieu de vie, de proximité doit être un lieu de démocratie et donc de services.

Dans un premier temps, il est important que les habitants aient un interlocuteur disponible et responsable : c'est la raison pour laquelle un élu municipal devrait être attaché au quartier. Cet élu de quartier peut être un Maire-Adjoint (ce que prévoit le projet de loi sur la démocratie de proximité) ou un conseiller délégué.

La vie associative, institutionnelle, populaire n'a de sens que si consultation, information, concertation fonctionnent bien..

Encore faut-il, dans le respect des entités et des personnalités, favoriser la transversalité, l'échange, pour analyser, proposer, débattre, entendre. Ce doit être l'un des rôles des conseils de quartier. Il en existe de nombreux, variés dans leur composition, leur fonctionnement. C'est l'héritage de l'histoire, de l'expérience, du pragmatisme. Si nous voulons qu'ils soient actifs, il conviendra que le législateur tienne compte de cette réalité.

En tout état de cause, il faut éviter leur municipalisation et leur uniformité. La richesse d'une ville tient à sa diversité et à ses différences. Aux élus d'apporter l'harmonie !

La future loi sur la proximité et la démocratie doit laisser un large pouvoir aux Conseils Municipaux dans la constitution de ces conseils de quartier.

Quartiers, lieux de services : nous pensons que dans chaque quartier il doit y avoir des services publics municipaux déconcentrés sous la responsabilité d'un Administrateur de quartier. Etat, Département, Office HLM, C.A.F, doivent suivre un même mouvement.

Quartier, lieu de vie : cela suppose commerces, loisirs, culture, services sociaux, sanitaires, médicaux, etc.

Il semble tout à fait normal que chaque quartier dispose d'un projet de quartier comprenant un projet de services, un projet d'animation et un programme d'investissement et d'aménagement.

Ce projet de quartier décidé par le conseil municipal après information, consultation (du conseil de quartier notamment), doit faire l'objet d'un suivi transparent régulier.

Un projet d'animation peut concerner l'animation d'immeubles, la création et la gestion d'espaces de proximité, la mise en place d'agents d'ambiance, d'animateurs de rue, du cadre de vie, de conseils économiques et sociaux aux familles ...

L'animation de quartier ne saurait omettre les festivités (ex : repas de rue) ainsi que les relations avec les autres quartiers, avec les autres institutions ou équipements de la ville ou de l'agglomération.

Une attention particulière doit être portée aux adolescents :

- leur faire connaître ce qui existe et les accompagner (activités sportives, espaces numériques, activités d'été) ;
- libérer leurs capacités d'initiative (ex : mettre en place des comités de projets, des locaux collectifs résidentiels, des bourses de projets ...) ;
- tirer des enseignements des lycées expérimentaux (concernant les temps choisis, les foyers co-gérés, l'association des parents, les gains de temps, etc.).

Nous avons souvent fait référence à l'intercommunalité : le secteur est à l'intercommunalité ce que le quartier est à la ville.

6. - TEMPS ET DÉPLACEMENTS

L'organisation des déplacements dans la ville contribue à faire la ville. Il ne s'agit pas seulement de techniques de déplacement, de transport mais de source de lien social, de tissu social, de rapprochement, d'accessibilité.

Faciliter la mobilité crée de l'harmonie, induit de la liberté et de l'égalité. Et ce d'autant plus que nous sommes dans une société de mobilité croissante.

Contrairement à ce que certains avaient prévu, le développement des N.T.I.C. n'a pas limité « l'automobilité ». Ces deux développements vont de pair mais dans un cas comme dans l'autre il peut y avoir intégration ou exclusion. Cette ambivalence nous oblige au volontarisme politique.

a) La connaissance de la demande

Globalement cette demande croît et devient de plus en plus plurielle. L'organisateur doit répondre à des demandes : l'usager captif n'existe plus. Chacun cherche à avoir une maîtrise personnalisée de l'espace et du temps, à vouloir un fonctionnement en continu de la ville, même si celle-ci est rythmée par l'événement.

Il convient donc d'analyser ces demandes régulièrement, par décentralisation et par déconcentration.

Ainsi le cumul d'activité des femmes fait que celles-ci ont un temps plus contraint, plus complexe que les hommes. Elles doivent enchaîner des tâches plus diversifiées. Comme ce sont elles qui utilisent à titre principal les transports en commun (elles représentent les 2/3 des usagers) il ne faut pas être surpris de leur questionnement. Tout spécialement en région parisienne.

Elles utilisent majoritairement les transports en commun alors que ce sont elles qui connaissent le plus le temps partiel, les horaires décalés (subissent donc le plus le décalage des horaires de travail et des horaires de transport). Elles se déplacent tout au long de la journée, sur des trajets inter-quartiers, de moins bonne qualité, non prioritaires.

Ce niveau de qualité influence la demande tout comme le retour de l'emploi, la politique tarifaire, le niveau de vie. Avec l'évolution des modes de vie, si l'influence de l'école sur le transport reste prépondérante, on constate qu'à Paris la nuit est devenue un temps de transport significatif, tout comme le week-end.¹

La part des occasionnels grandit ce qui exige une politique d'information renouvelée².

L'organisateur de transport en commun court sans cesse le risque de la non adaptation. Dans ce cas la voiture particulière l'emporte, les investissements réalisés perdent de leur rentabilité. Plus que jamais il convient de saisir de la multimodalité pour passer à l'intermodalité.

b) L'intermodalité

Elle suppose articulation entre différents modes de transport : cars, bus, taxis, modes alternatifs, trains et autres transports en sites propres (ex : métro, tramway etc...).

Sans oublier la voiture particulière, l'accès aux parcs de stationnement, les correspondances, la coordination entre système cadencé et desserte rythmée.

L'intermodalité sera parfaite si le principe du ticket unique sur un territoire déterminé est mis en place et si elle concerne le plus grand nombre possible de voyageurs : qu'ils soient scolaires, travailleurs, handicapés ou autres.

La négociation entre autorités organisatrices pour incontournable qu'elle soit peut s'avérer difficile mais nous avons des raisons d'espérer. Reste à évoquer l'essentiel : les participations financières : Que demander à l'utilisateur, aux contribuables, aux entreprises ?

¹ Il y a dix ans les samedi dimanche correspondaient à 90% d'un jour ouvrable. Aujourd'hui 110%

² Celle-ci doit s'adresser également aux non résidents qui peuvent constituer une part importante de clientèle, alors qu'on les connaît moins bien. 25% des usagers de la RATP changent de domicile et de lycées chaque année.

Ces différentes problématiques appellent un traitement local pour observer, pour traiter, pour décider, pour aménager, pour gérer. Pour impulser et réguler.

Des compétences, des procédures, des autorités le permettent.

Encore faut-il que les politiques publiques nationales soient respectueuses et ne se fassent pas payer au transport ce qu'elles n'ont pas voulu prendre en charge en matière de logement par exemple. Ce qui aboutit à la ségrégation.

Plaide encore en faveur du local, le lien existant entre l'aménagement et le transport : le temps de la ville nous oblige à travailler « sur » l'aménagement, mais aussi « dans » l'aménagement, au quotidien.

7 - TEMPS ET COMMERCE

Les chefs d'entreprises commerciales analysent très précisément le comportement des consommateurs en ayant le souci de maximiser leurs résultats.

Même si le temps libre quotidien passe de 4h05 en 1986 à 4h31 en 1999, beaucoup de contemporains (38%) estiment ne pas avoir de temps libre et 63% ne pas en avoir assez¹

Conséquence : les consommateurs ont réduit la fréquence et le temps des courses alimentaires. Le temps moyen de séjour dans un hypermarché serait passé de 90 minutes en 1980 à moins de 50 minutes aujourd'hui.

L'analyse de l'intention des bénéficiaires de la loi sur les 35 heures n'inverse pas cette tendance : le temps gagné est consacré aux enfants, à la famille, au repos

Il existe une aspiration très forte au voyage, au week-end et à la culture (lecture, musique).

¹ Revue « Espaces » janvier 2001, p.28

Les courses bénéficient peu du temps gagné (il va au jardinage, à la préparation des repas, au bricolage et au rangement de la maison)¹

Le rêve des « courses » constitutif de la société de consommation est passé : ce phénomène est constaté dans tous les pays développés.

Comment réagissent les distributeurs ?

- En allant vers le client par la création de magasins de proximité, tournés vers l'achat d'impulsion, le dépannage, soucieux de gérer au mieux les files d'attente, le confort de l'accueil ; par un nouveau système de commande par correspondance ou NTIC ; par des livraisons à domicile ou dans des zones de livraison de sécurité¹; en s'installant sur le parcours quotidien du consommateur de plus en plus nomade.

- En pratiquant des ouvertures différenciées : les rythmes de vie sont dissemblables au centre ville et en périphérie, au chef lieu et dans les communes satellites. Il est important que le commerce soit ouvert aux moments où les habitants sont revenus dans leurs quartiers, dans leurs bourgs.

L'existence de groupements d'employeurs peut faciliter la gestion de ces ouvertures différenciées, constituer un progrès social au service des 35 heures et du recrutement.

En tout état de cause, le commerçant doit faire connaissance avec sa ville, son quartier pour s'adapter, se localiser. Il tirera toujours profit des renseignements de la mairie, des établissements consulaires, de ses organismes professionnels et des études existantes.

Une observation sur les horaires de marchés : beaucoup de ceux-ci ont été fixés à une période où beaucoup de femmes ne travaillaient pas en dehors de leur domicile. Elles pouvaient donc se libérer « pour aller au marché ». Aujourd'hui la situation est différente... sauf pour les retraités.

¹ Enquête ministère de l'Emploi et de la Solidarité « premières synthèses » Mai 2001, p.7

- En attirant le consommateur par l'offre de loisirs et de plaisirs, le temps commercial devient un temps culturel, un temps de divertissement. Pour attirer et vendre, les grands distributeurs investissent dans la pédagogie, l'animation, l'événement culturel, la nature, les nouvelles technologies, la restauration thématique.

Que résultera-t-il de ce nouveau visage du couple commerce - culture ?

Il va marquer le territoire : ces nouvelles surfaces s'installent que ce soit en centre ville, dans les quartiers où en périphérie. La concurrence avec les services culturels classiques semble évidente. A ceux-ci d'anticiper.

Pourquoi ne pas songer à des stratégies de coopération ?²

En tout état de cause, les signes d'une nouvelle stratégie commerciale sont là.

Le 24 octobre 2000, la société Auchan a présenté son nouveau concept « d'hypermarché du mieux vivre » : quatre grandes zones consacrées à la nourriture, au soi, à la maison et aux loisirs, l'occupent. L'aménagement est fait pour gagner du temps et y rester le plus longtemps possible, de manière agréable (d'où la diversité des services)³.

Mais cet aménagement n'est-il pas conçu pour fonctionner selon des jours et des heures d'ouvertures différenciées ?

La question du repos dominical ne se retrouve-t-elle pas à nouveau posée ?

En France, un principe essentiel figure dans le code du travail : c'est celui du repos dominical. Ce principe souffre des exceptions. Elles sont motivées par des raisons de sécurité, de continuité du service, d'habitudes sociales, de nature de l'activité...

¹ René Perron « le près et le proche » Université de Haute-Bretagne –juillet 2000, p.52 et suivantes

² Carrefour a signé un accord avec le Musée du Louvre pour que celui-ci l'aide à concevoir des expositions itinérantes pour ses hypermarchés.

Le Goncourt des lycéens (Education nationale et FNAC) est un autre exemple de coopération.

³ Le Monde 25 octobre 2000

Le code du travail en son article L.221-9, donne une liste des commerces ou établissements qui peuvent employer des personnels salariés le dimanche tout au long de l'année : cela va des commerces alimentaires destinés à la consommation immédiate, aux entreprises de transport en passant par les pharmacies, les musées, les magasins de fleurs naturelles, etc.

A ces exceptions ordinaires, qui courent toute l'année, peuvent s'ajouter des exceptions extraordinaires ponctuelles : elles sont accordées par le Maire dès lors qu'elles ne dépassent pas le chiffre de 5 dimanches par an.

Si la demande va au-delà de ce chiffre, c'est le Préfet qui décide après avis notamment du Conseil Municipal.

Le principe du repos dominical est inscrit dans le code du travail : veillons à ne pas allonger la liste des dérogations.

Dans une société, il faut des repères sociaux pour organiser la vie des personnes. Le repos dominical doit servir à préserver la vie familiale, associative, sportive et culturelle. Le respect de la vie familiale des salariés compte. Ils ont des droits. La réaction des employés sera très différente selon leur situation familiale : le jeune étudiant vendeur de CD sera éventuellement heureux de travailler de nuit, un dimanche, alors qu'une vendeuse attachée à un rayon alimentaire, mère de famille, dont l'époux travaille le reste de la semaine, le sera beaucoup moins.

Il nous faut veiller à la qualité des conditions de travail, tout spécialement au bénéfice des personnes les moins rémunérées, en situation bien souvent précaire. Ne creusons pas de nouvelles inégalités entre les travailleurs. Il est démontré que l'ouverture des magasins le dimanche est sans effet sur l'emploi et sur le chiffre d'affaires.

Il est souhaitable que cette position de sagesse et d'humanisme soit bien comprise et résolument partagée.

V – TEMPS ET PROCESSUS DECISIONNELS

Dès lors que l'on reconnaît l'importance du temps et de sa bonne gestion, il faut mettre en place les procédures qui y aboutissent.

Faire émerger et partager une culture du temps alimente la motivation, la recherche de l'équilibre, de l'efficacité, l'anticipation.

La diversité des champs concernés, des institutions intervenantes, des activités en cause et des lieux fréquentés, exige une véritable co-construction, un authentique dialogue sociétal allant donc bien au-delà du dialogue social au sens où nous l'entendons habituellement.

Pour s'intéresser aux horaires d'un service, il ne suffit pas de solliciter les usagers : ils ne sont pas les seuls représentants de la société civile. Il ne suffit pas de solliciter les agents de cette dernière : ils ne sont pas les seuls représentants de l'institution. Lorsque l'on évoque l'incontournable dialogue sociétal (qui bien entendu inclut le dialogue social), il suffit de reconnaître qu'il n'y a pas nécessairement identité entre l'habitant, le citoyen, l'utilisateur, le contribuable. Tout habitant n'est pas citoyen, tout citoyen n'est pas utilisateur, tout contribuable n'est pas utilisateur et tout citoyen n'est pas contribuable.

L'appel au dialogue sociétal découle également d'un constat banal : notre société fonctionne de manière systémique, solidaire, avec une très grande dépendance de chacun par rapport à l'autre.

L'harmonisation des temps, sa maîtrise implique le plus grand nombre, suggère une manière d'organiser la société. Elle intéresse nécessairement la démocratie. La démocratie entendue comme technique d'expression : d'où la nécessité de faire se rencontrer l'ensemble des intéressés, de faire de ces acteurs des partenaires. Nous savons bien que les pratiques sociales naissent toujours par combinaison et non par substitution.

La démocratie entendue comme socle de pacte républicain dont elle sert les valeurs.

Si la liberté permet de choisir ou de participer au choix de ses temps, l'égalité se définit comme le partage des temps, la fraternité résultant d'un type de lien social tissé grâce aux temps.

Cette démocratie-là se construit et se vit à tous les niveaux. S'il appartient à l'autorité centrale de faire vivre des principes, d'arrêter des orientations, de définir un cadre (orientation, cadre qui peuvent très bien résulter de conduite locale) les autorités territoriales ont toute légitimité et pouvoir, pour les mettre en oeuvre, au nom de la décentralisation et de la subsidiarité.

L'harmonisation des temps dans la ville appartient au domaine de la proximité entendue comme «souhait des Français de participer à la réflexion sur les décisions locales et à la définition des projets qui les concernent au quotidien».¹

Au départ il convient d'informer, de sensibiliser. Cette sensibilisation peut prendre différentes formes et doit tenir compte des contextes.

Voici une première suggestion : que l'exécutif d'une Assemblée interroge les membres de celle-ci sur leurs préférences en matière de réunion. Quels horaires, quels jours, quelles durées, quelle périodicité, quelle coordination entre la commune, les communes, l'intercommunalité ? L'introduction de la parité, l'avènement de la démocratie de quartier vont modifier les habitudes et faire découvrir des réalités ignorées.

Comment, concrètement, procéder et décider avant de faire des propositions?

Voyons l'exemple italien.

¹ Extrait de l'exposé des motifs du projet de loi « démocratie de proximité »

1.- L'EXEMPLE ITALIEN

La loi n°53 du 8 mars 2000 consacre un chapitre VII titré «Rythme des villes».

Voici ses dispositions principales :

a) Les régions définissent, par lois spécifiques, des normes de coordination, au niveau municipal, des horaires d'accès des communes, des services publics et des bureaux périphériques de l'administration publique. Objectif : encourager un meilleur emploi du temps à des fins sociales et développer la solidarité sociale.

b) Un fonds national d'harmonisation des rythmes de la ville participe aux financements de ces activités, sous la responsabilité du Comité interministériel de programmation économique (CIPE). Il peut être abondé par les Régions qui aident financièrement, techniquement les communes.

c) Toute commune de plus de 30 000 habitants est tenue de mettre en place un plan territorial des horaires dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la loi. Chaque commune concernée désigne un responsable investi d'une compétence «rythme et horaire». Le Maire élabore les lignes directrices du Plan, en large concertation et en tenant compte de la qualité de l'environnement¹.

d) Le plan approuvé par le Conseil municipal a un effet contraignant, il est appliqué par ordonnance du Maire.

e) Les collectivités territoriales peuvent créer des «banques de temps» pour faciliter les échanges de services de voisinage, l'utilisation des services urbains, étendre la solidarité...

f) Une conférence annuelle nationale évalue les résultats.

¹ L'article 25 donne la liste des personnes : le Maire, le Préfet, le Président de la Province, les Présidents des « communita montane » le représentant de chaque administration non étatique impliquée, les représentants des

2.- PROPOSITIONS

a) Principes

Il appartient au Maire, dans une commune, de chercher à harmoniser les temps.

Il peut d'ores-et-déjà intervenir auprès des services municipaux, auprès des entreprises de transport avec lesquelles la commune contracte, auprès des entreprises dans le cadre par exemple d'une charte d'urbanisme commercial, auprès des associations gérant par convention avec la commune des équipements. Sa capacité de négociation, de régulation existe.

L'idéal est que cette dynamique se développe au niveau de l'intercommunalité ou du Pays par la mise en place d'une conférence des Maires présidée par le Président de l'établissement public intercommunal.

Faut-il donner à ce Président et aux Maires une assise juridique pour l'exercice de ces fonctions?

Le 7ème alinéa de l'art. 1er de la loi du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail (dite loi Aubry II) apporte une première réponse :

«Dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, le Président de la structure intercommunale, en liaison avec les communes limitrophes, favorise l'harmonisation des horaires des services publics avec les besoins découlant, notamment du point de vue de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, de l'évolution de l'organisation du travail dans les activités implantées sur le territoire de la commune ou à proximité.

entreprises, du commerce, des services, de l'artisanat, et de l'agriculture, les représentants des organisations syndicales, les Universités, l'inspecteur d'académie et les représentants des sociétés de transports.

A cet effet, il réunit en tant que de besoins, les représentants des organismes ou collectivités gestionnaires des services concernés et les met, le cas échéant, en relation avec les partenaires sociaux des entreprises et des collectivités afin de promouvoir la connaissance des besoins et de faciliter la recherche d'adaptation locale propre à les satisfaire».

Si l'on peut s'interroger sur la force juridique de ce texte, (une simple circulaire aurait pu pareillement disposer et nonobstant ce texte des maires prennent des initiatives) il a une fonction de sensibilisation, de suggestion méthodologique. Regrettons toutefois qu'il n'implique pas l'Etat car les services déconcentrés induisent de nombreux flux.

b) Commune et Intercommunalité:

- Le Maire doit prendre l'initiative de favoriser l'harmonisation des horaires des services publics en tenant compte des besoins qui découlent de la vie familiale et professionnelle.

- Il est souhaitable que cette démarche soit appuyée au niveau intercommunal. Dans cet esprit, l'autorité intercommunale pourrait établir une charte des temps énumérant les principes et les orientations nécessaires au meilleur emploi du temps afin de développer la solidarité sociale.

Tout ceci doit se faire dans la concertation:

Conférence des maires, forums, comités consultatifs, comités de quartier, conseil de développement du pays, ces différentes saisines sont cumulables. Bien évidemment, cette concertation doit être aussi large que possible, sans exclusive.

Il s'agit d'harmoniser les horaires des services publics avec les besoins raisonnés de l'organisation du travail. Celle-ci doit tenir compte des différents impératifs des uns et des autres : l'ambition pourrait aller jusqu'à demander aux employeurs de réfléchir, en amont, sur les conséquences de leurs propres décisions par rapport au fonctionnement des services publics.

Ils ne peuvent pas se désintéresser de l'externalisation de leurs propres décisions. Les représentants du personnel ont là d'excellents motifs d'interpellation et de négociation.

Côté services publics, l'importance est de ne jamais perdre de vue la finalité des services publics et de veiller à ce que notre société ne devienne pas une société de marché.

La fonction «harmonisation des temps dans la ville» est une fonction nécessaire, utile, moderne. Nous avons vu qu'elle se situe au coeur de la société et participe à la construction de la civilisation urbaine de ce siècle.

Cette fonction reconnue, quelle structure doit l'exercer ?

c) Structures

Nous proposons de créer dans chaque commune de plus de 20 000 habitants un «bureau des temps»¹. Conçu sur le modèle d'une administration de mission, son rôle serait d'analyser, d'étudier, d'informer, de sensibiliser et de faire des propositions aux décideurs.

Si l'autorité intercommunale le souhaite, elle peut mettre en place son bureau des temps. Dans ce cas il appartient aux communes de décider de la nécessité ou non de leurs propres bureaux. En tout état de cause, il faut veiller à la plus parfaite coopération.

Indépendamment de son rattachement ce bureau devra comprendre trois composantes:

- un organe politique soucieux de rapprochement, d'adhésion, de dialogue sociétal, pénétré de l'importance de la maîtrise des temps afin d'harmoniser, d'équilibrer.

- un organe consultatif aussi représentatif que possible, agissant comme un forum citoyen.

¹ Nous n'avons aucun a priori dénomination. Que l'on choisisse « bureau des temps » « agence des temps » « maison des temps » « observatoire des temps », ce qui importe ce sont les fonctions et les modalités d'action.

- un service technique pénétré de la transversalité. Ce service peut très bien être constitué par des services existants. Il a pour rôle de connaître, de recevoir les plaintes et suggestions, de mettre en forme les suggestions, les propositions et de faciliter le suivi, l'évaluation. Fonctionnant en réseau, il ne peut être cantonné dans les limites d'un simple observatoire¹.

¹ Le bureau doit-il avoir une personnalité juridique ? Est-ce un service d'un organigramme préexistant ? Laissons aux autorités locales le soin de décider.

VI – CONCLUSION GENERALE

Les changements que nous vivons aujourd’hui sont sans précédent par leur ampleur, leur profondeur, leur rapidité.

La ville devient le lieu le plus intense de ces changements. Il nous faut les conduire à bien car nous avons un grand devoir à accomplir : construire une ville en correspondance avec un modèle culturel européen. La ville doit être l’élément constitutif principal d’une Europe élargie, forte, paisible et solidaire.

C’est dans les villes que cette Europe du XXI^{ème} siècle se construira.

Voilà pourquoi la politique des temps de la ville, contribuant à la vie des valeurs essentielles, intéressant tous les champs de l’existence, la personne et la société, le passé, le présent et le futur, devient une construction mobilisatrice.

Elle se situe au centre des préoccupations du gouvernement de la ville.

Elle est au cœur de l’action de celui-ci, dès lors qu’elle a pour objectif la cohésion sociale, laquelle exige la réduction des inégalités, une dynamique du partage et une mobilisation pour le futur.

Les temps de la ville, éléments structurants d’un nouveau projet de société, interpellent le processus démocratique.

Ils doivent participer à l’actualisation et à la modernisation d’un débat politique authentique.

Puissent ces pages y aider.